

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'APPROCHE À « DOUBLE-REGARD » ET SON POTENTIEL DE SOUTENIR L'AVÈNEMENT D'AIRES
PROTÉGÉES À INITIATIVE AUTOCHTONE AU QUÉBEC

ESSAI

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DANS LE CADRE DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR

MARIE-MICHÈLE VOYER

MAI 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév. 12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Pour moi, la réalisation de cet essai représente un travail d'équipe dans le sens que je n'aurais pu y arriver sans le soutien de certaines personnes de mon entourage. D'abord et avant tout, je tiens à remercier mes parents, Francine Poulin et Pierre Voyer, sans qui le périple d'un retour aux études à la maîtrise en sciences de l'environnement n'aurait été possible considérant ma position de mère monoparentale. Par le fait même, je suis reconnaissante et sera éternellement reconnaissante à mes enfants, Victor Olivier 13 ans et Léonard Olivier 7 ans, qui ont vécu certes, plusieurs bénéfiques, mais aussi les contrecoups d'une mère aux études pendant presque trois années. J'ai bien sûr une douce pensée pour mon conjoint, Emmanuel Lapierre, qui est celui qui a ouvert mes horizons, qui a su me faire découvrir une autre culture, la culture innue. Non seulement il a cru en moi depuis le début, mais ses encouragements et ses précieux conseils d'écrivain ont joué un rôle important dans mon parcours. Je ne peux non plus passer sous silence la grande contribution de ma tutrice, Laurence Brière, aujourd'hui directrice du Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté, qui prend la place d'une guide sans pareil. Elle a su m'aiguiller avec intelligence et bienveillance à travers les différentes étapes de la maîtrise ainsi que dans le cadre de notre collaboration professionnelle. Laurence a littéralement fait de moi une personne apte à me faufiler dans le monde de la recherche scientifique. Je tiens également à souligner les contributions de Daniel Kneeshaw et Louis De Grandpré, chercheurs et biologistes de formation. L'un a su me soutenir à travers une étape décisive et difficile de mon parcours et l'autre m'ouvrir les portes d'un monde nouveau qui m'offre des avenues professionnelles sans précédent. Leur humour et leur ouverture ont su me toucher et m'ont aidé à avancer. Finalement, ce dernier remerciement concerne la communauté innue de Pessamit et la chaleur de l'accueil de membres que j'ai eu la chance de côtoyer. Je pense tout particulièrement à Adélard Benjamin, Éric Kanapé, Mélanie Bellefleur, Mélissa Crépeau, Majorick et Fernand Pinette ainsi que les aîné.e.s que j'ai eu la chance de rencontrer. Vous ne le savez peut-être pas, mais vous m'avez transformée. Tshinashkumitin (« merci » en langue innue).

DÉDICACE

À Mélanie Bellefleur et Mélissa Crépeau, femmes innues
d'exception dont les talents et l'authenticité m'émeuvent.
Que notre chemin soit décolonial et en réciprocité.

« Aujourd'hui nous enterrons la hache de guerre, nous
faisons la paix des braves » – Roméo Saganash –

À l'homme que j'aime, avec qui je grandis

« Ça ne pourra pas toujours ne pas arriver
Nous entrerons là où nous sommes déjà
Car il n'est pas question
De laisser tomber notre espérance »
– Gaston Miron –

AVANT-PROPOS

Je tiens d'abord à reconnaître que l'exercice de rédaction de cet essai s'est déroulé sur des terres autochtones non cédées. Je reconnais la nation Kanien'kehá:ka comme gardienne des terres et des eaux et Tiohtiá:ke / Montréal, lieu de ma résidence et de mon parcours d'études au deuxième cycle, est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident.

C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que je reconnais les relations continues entre les Peuples Autochtones et j'espère poursuivre mon chemin personnel et collectif en respectant la Terre et en honorant les esprits qui nous unissent pour célébrer la Terre, ses éléments vivants et nonvivants essentiels au bien-être physique, émotionnel et spirituel.

Je tiens également à l'importance interculturelle de la résistance des personnes Autochtones et je souhaite que cet essai soit empreint d'un processus décolonial en soutien. À cet effet, je tiens à spécifier que le territoire aujourd'hui appelé « Canada » fait référence à un territoire qui a été habité par les peuples autochtones depuis des milliers d'années, non conquis et non cédés. Son utilisation ne tend pas à sous-estimer l'oppression historique exercée sur les territoires, les cultures et les Premiers peuples.

Finalement, je reconnais avoir mis de l'avant des concepts, tels que celui de la « réconciliation », qui peuvent être lourds de sens pour les populations autochtones. L'interprétation qui a pu en être dégagée se limite à une ontologie, une épistémologie, une axiologie et des croyances issues d'une vision du monde et d'une éducation occidentale. Une attention particulière a été portée à les présenter avec respect et en considérant les sciences autochtones.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE.....	iii
AVANT-PROPOS	iv
LISTE DES FIGURES.....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	viii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I CONSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE PAR LA PROTECTION DES CULTURES AUTOCHTONES AU QUÉBEC.....	3
1.1 La perte de diversité biologique rime avec la perte de diversité culturelle	3
1.1.1 La diversité bioculturelle.....	5
1.1.2 La composition des mondes	6
1.1.3 Les prémisses de la conservation de la nature	7
1.2 Conserver la diversité bioculturelle à travers son « autochtonisation »	8
1.2.1 L’activisme autochtone et la conservation.....	8
1.2.2 Les aires de protection et de conservation autochtone (APCA) au Canada.....	10
1.2.3 Les aires protégées à initiative autochtone (APIA) au Québec.....	11
1.3 Le potentiel de l’approche à « double-regard »	12
1.4 Question et objectifs de recherche.....	13
CHAPITRE II L’APPROCHE BIOCULTURELLE DE LA CONSERVATION	14
2.1 Dualité nature-culture.....	14
2.2 Les concepts clés qui sous-tendent l’approche bioculturelle de la conservation.....	15
2.2.1 La « réconciliation »	15
2.2.2 L’holisme	16
2.2.3 Les savoirs traditionnels autochtones	16
CHAPITRE III MÉTHODOLOGIE.....	18
3.1 Posture de la chercheuse	18
3.2 Méthodologie de recherche.....	19
CHAPITRE IV PRINCIPAUX DÉFIS ET ÉCUEILS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT D’AIRES DE PROTECTION ET DE CONSERVATION AUTOCHTONE.....	21
4.1 Freins au développement d’APCA.....	21

4.1.1	Des freins systémiques	21
4.1.2	Les principaux défis et écueils	22
4.1.3	Les défis en contexte québécois	24
CHAPITRE V L'APPROCHE À « DOUBLE-REGARD »		26
5.1	L'origine de l'approche à « double-regard »	26
5.2	Une approche qui résonne auprès des peuples autochtones	26
5.3	L'application de l'approche à « double-regard »	28
DISCUSSION		35
CONCLUSION.....		41
ANNEXES		42
BIBLIOGRAPHIE		50

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le déclin en simultané de la diversité biologique et culturelle au fil du temps	4
Figure 2 : Interprétation de la rétroaction entre la diversité biologique et culturelle à travers le cas du Pipmuakan	3
Figure 3 : Les défis de développement et de gestion d'APCA	24
Figure 4 : Cadre conceptuel de la coexistence des savoirs autochtones et occidentaux à travers un processus décisionnel	26
Figure 5 : Modèle d'application de l'approche à « double regard ».....	28

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

APCA – Aire de protection et de conservation autochtone

APIA– Aire protégée à initiative autochtone

CBD - *Convention on biological diversity*

IDDPNQL - Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador

ILD - *Index of Linguistic Diversity*

LADTF - Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

LPI - *Living Planet Index*

PCAP - Principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations

PNIE - Première Nation des Innus Essipit

SADF - Stratégie d'aménagement durable des forêts

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

UMQ - Union des municipalités du Québec

RÉSUMÉ

Fondées sur vision autochtone de la conservation prônant le respect, l'interdépendance et la réciprocité, les aires protégées et de conservation autochtones (APCA), désormais reconnues sur la scène internationale comme des solutions efficaces pour enrayer la perte de biodiversité, s'avèrent souvent plus performantes que les approches étatiques classiques. Dans cet ordre d'idée, le Canada s'est engagé à la mise en place d'APCA en 2018 en vue de protéger 30% de ses milieux terrestres et aquatiques d'ici 2030. Pour sa part, le Québec adhère à un modèle similaire par le développement d'aires protégées à initiative autochtone (APIA) depuis février 2021. Ces projets qui favorisent la conservation bioculturelle se développent sur le globe depuis qu'un consensus scientifique existe du fait que la perte de diversité biologique s'avère intrinsèquement reliée à celle de la perte de la diversité culturelle. Puisque l'humain est aujourd'hui confronté à une crise sans précédent qui menace son existence, les effets dévastateurs de la sixième extinction de masse des espèces sur Terre, causée par les activités humaines, attirent l'attention internationale et exigent un changement de paradigme de la conservation. Justement, l'incitatif à protéger les éléments écologiques en y intégrant l'humain, ses langues et ses cultures, s'avère aujourd'hui reconnu comme une solution crédible et efficace. Dans ce contexte, les peuples autochtones jouent un rôle central et revendiquent leur rôle en termes de protection et de gestion environnementale, compte tenu de leurs savoirs qui leur ont permis de vivre durablement depuis des temps immémoriaux, en connexion avec le vivant et le non-vivant. Toutefois, peu de projets d'APCA et aucun projet d'APIA n'ont vu le jour. Devrions-nous craindre une instrumentalisation de cet outil législatif aux fins d'un système en quête de "réconciliation" ? Comment mettre en place de réelles aires protégées qui servent les communautés autochtones ? L'intégration de l'approche à "double-regard" au processus de travail partenarial nécessaire à leur réalisation semble une piste de solution selon des instances dirigées par les Premières Nations. Il s'agit d'une manière de faire et d'être ensemble qui a pour objectif le coapprentissage et la coproduction de savoirs depuis des perspectives autochtones et allochtones. Cette approche mise sur l'établissement de relations respectueuses et justes capables de guider des actions de conservation culturellement et scientifiquement adéquates et durables.

Cet essai a pour objectif d'identifier les défis et les écueils de la mise en œuvre de projets de conservation de la diversité bioculturelle, plus précisément les APCA, et cerner le potentiel de l'approche à "double-regard" dans leur mise en œuvre. Depuis une posture décoloniale et située, la méthodologie de recherche consiste en une revue de littérature scientifique et grise portant sur la conservation bioculturelle, les APCA et leurs défis en considérant deux cas québécois d'application de l'approche à "double-regard". Une analyse de son potentiel est réalisée grâce à l'élaboration d'un modèle basé sur des concepts allochtones et autochtones. Les résultats de cette recherche démontrent que son application a le potentiel de soutenir la mise en œuvre d'APCA lorsque la gouvernance, la culture et la vision du monde autochtones transcendent les étapes de réalisation. Son application ne se voit possible qu'en développant des relations basées sur une volonté de soutenir une vraie réconciliation et d'agir en réciprocité. Ainsi, cela permet d'utiliser les savoirs autochtones et occidentaux sans qu'une perspective domine l'autre, donnant lieu à une compréhension plus globale d'enjeux socioécologiques ainsi qu'à des réponses de conservation plus durables aux bénéfices mutuellement partagés. Il reste que d'en dégager les résultats escomptés demande du temps et de l'engagement.

Mots clés : conservation, diversité bioculturelle, aire de protection et de conservation autochtone, savoirs traditionnels autochtones, droits autochtones, approche à "double-regard", two-eyed seeing, application

INTRODUCTION

Le sujet de cet essai s'est imposé lors d'un séjour à Pessamit, communauté autochtone innue située sur la Côte-Nord, dans le cadre d'un cours universitaire de conservation et biodiversité en décembre 2023. Les rencontres et l'expérience vécue à Pessamit ont mis en lumière le lien distinctif qui relie les peuples autochtones au territoire et à leur culture, depuis une vision du monde qui m'était alors si peu connue. Une curiosité grandissante relative aux réalités autochtones y a pris naissance tout en déconstruisant ma conception de la conservation. Cet essai n'est que la suite du chemin.

Mes collègues et moi étudions l'approche bioculturelle de la conservation axée sur la relation d'interdépendance entre culture et nature (Zurba et coll., 2019). Notre ambition était de saisir de près la réalité d'une proposition de projet de protection de la diversité biologique et culturelle proposée au gouvernement québécois depuis l'amendement de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le cas de l'aire protégée à initiative autochtone, l'aire Pipmuakan. S'y trouve des forêts anciennes promises à l'industrie forestière par le gouvernement (Léveillé, 2023) mettant ainsi en danger de disparition l'habitat naturel du caribou forestier, Atik^u en langue innue, intimement lié à la culture innue (Marie-Hélène Rousseau, 2023). « Est-ce que l'on s'en porterait plus mal ? » ai-je alors songé naïvement. On a beaucoup à perdre, c'est ce que nous avons compris en prenant conscience de l'interdépendance qui existe entre les espèces vivantes sur Terre qui sous-tendent la vie humaine. La santé du caribou s'avère un indicateur de choix de la santé des écosystèmes forestiers. Les multiples rencontres ainsi qu'un séjour dans le Nutshimit, territoire ancestral innu, nous ont convaincues de l'importance de protéger cette espèce « menacée » depuis 2003 et dont le risque d'extinction concerne 11 des 13 populations au Québec (Service Agriculture, environnement et ressources naturelles, 2023).

D'ailleurs, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) reconnaît, elle aussi, la nécessité de la protection du cervidé et soutient le décret d'urgence du gouvernement fédéral, lancé en juin 2024, qui exige de Québec des actions capables de contrer la dégradation de son habitat causée principalement par l'industrie forestière et ses chemins d'accès (Gerbet, 2024). Pour la communauté, il en va d'une question identitaire à vouloir protéger Atik^u, ce qu'explique la poétesse innue de Pessamit, Joséphine Bacon (citée dans Jung, 2023) : « il représente toute ma culture, tout ce que j'ai de plus important [...] ». Sa culture, Mme Bacon la voit se dissiper à vue d'œil, considérant entre autres une diminution continue de l'utilisation

de la langue innue¹ (Villeneuve, 2017). Ce constat s'apparente à celui de Jean-Luc Kanapé, gardien du territoire, par rapport à la harde de caribous qu'il a vu diminuer de 25% en seulement 10 ans (ICI.Radio-Canada.ca, 2021).

La situation exprime plutôt bien des phénomènes qui s'opèrent en parallèle tout en étant intrinsèquement reliés, soit la perte de diversité biologique, d'une part et, la diversité culturelle, d'autre part. Sachant que la stratégie québécoise de conservation inclura des projets de conservation de la diversité bioculturelle dans les prochaines années (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021), plus précisément des aires protégées à initiative autochtone (APIA), il sera primordial de favoriser des partenariats forts entre l'État et les nations autochtones du Québec en vue d'assurer une gestion équitable et durable du territoire dans une optique de réconciliation, via une discussion de nation à nation (Finegan, 2018). Il va de soi que les relations bafouées entre ces parties prenantes seront au cœur des préoccupations, ce que corrobore l'Institut de développement des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) en proposant d'utiliser l'approche à « double-regard » (ou *Two-eyed seeing* en anglais) afin de guérir et nourrir ces relations (IDDPNQL, 2024).

Le but de cet essai est de cerner le potentiel de cette approche au regard de la réalisation d'APIA en contexte québécois. Le concept de *Two-eyed seeing* n'a été pensé que récemment, dans un cadre éducatif et pédagogique. Ainsi, une grande partie de la littérature scientifique porte sur l'idéation, la conceptualisation de l'approche et moins sur son application, qui apparaît davantage utilisée dans les domaines de l'éducation, la recherche et la santé. Cela dit, l'originalité de cet essai est due au fait de concentrer les efforts de recherche à son application. Justement, cet essai s'y intéresse, à l'application concrète de l'approche à « double-regard » d'une part, et d'autre part, à son potentiel de mobilisation dans le domaine de la conservation de la diversité bioculturelle. De plus, l'objectif de recherche est particulièrement d'actualité, sachant que la recommandation de l'IDDPNQL date seulement de février 2024. Cet essai constitue donc un document qui saurait guider le processus de travail à venir entre l'État et des communautés autochtones engagées à mettre en place une APIA afin de protéger leur territoire ancestral et leur culture.

¹ De 2011 à 2016 à Pessamit, le nombre de personne ayant l'innu comme langue maternelle et le parlant à la maison a diminué de 9,6% et de 11,9% respectivement, selon Statistique Canada.

CHAPITRE I

CONSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE PAR LA PROTECTION DES CULTURES AUTOCHTONES AU QUÉBEC

Ce premier chapitre présente une problématique complexe et d'actualité, soit la perte de biodiversité sans précédent associée aux activités de l'humain occidental. Le sujet y est traité d'un angle scientifique plutôt récent qui relie cette situation à une réalité tout aussi préoccupante; la perte de cultures à travers le monde. Les prochaines sections s'attardent aux liens qui relient la perte de la diversité biologique à celle des cultures, ce qui inclut inévitablement des discussions par rapport aux contextes sociaux, économiques, politiques et environnementaux de niveau international, national et provincial. L'objectif du présent chapitre consiste à mettre en lumière cette piste à considérer en termes de conservation, à savoir la conservation de la diversité biologique et culturelle.

1.1 La perte de diversité biologique rime avec la perte de diversité culturelle

Le cas du Pimpuakan met bien en lumière l'interconnexion entre les éléments biologiques et culturels d'un écosystème (voir Figure 1). L'aire Pimpuakan représente un territoire ancestral innu que souhaite préserver la communauté de Pessamit puisqu'il abrite les derniers massifs de vieilles forêts, l'habitat naturel d'Atik^u ou caribou forestier.

Figure 1 : Interprétation de la rétroaction entre la diversité biologique et culturelle dans le Pimpuakan



L'aire Pimpuakan aspire à protéger Atik^u, qui enveloppe les Innu.e.s de son panache, car intimement lié à l'ilnu-aimun (langue innue) et l'ilnu-aitun (culture innue). En témoigne les contes de Papakasik, le maître caribou, qui a visité les chasseurs durant leurs rêves en vue de les guider jusqu'à lui pour nourrir, habiller, outiller, protéger la famille.

L'image rappelle aussi la valeur biologique et socioéconomique d'Atik^u par son rôle « parapluie »²

² « Il est un maillon important de la chaîne alimentaire en forêt boréale. Il permet notamment de soutenir des populations de prédateurs qui jouent un rôle dans la régulation des densités d'herbivores et dans le contrôle des maladies en milieu naturel [...]



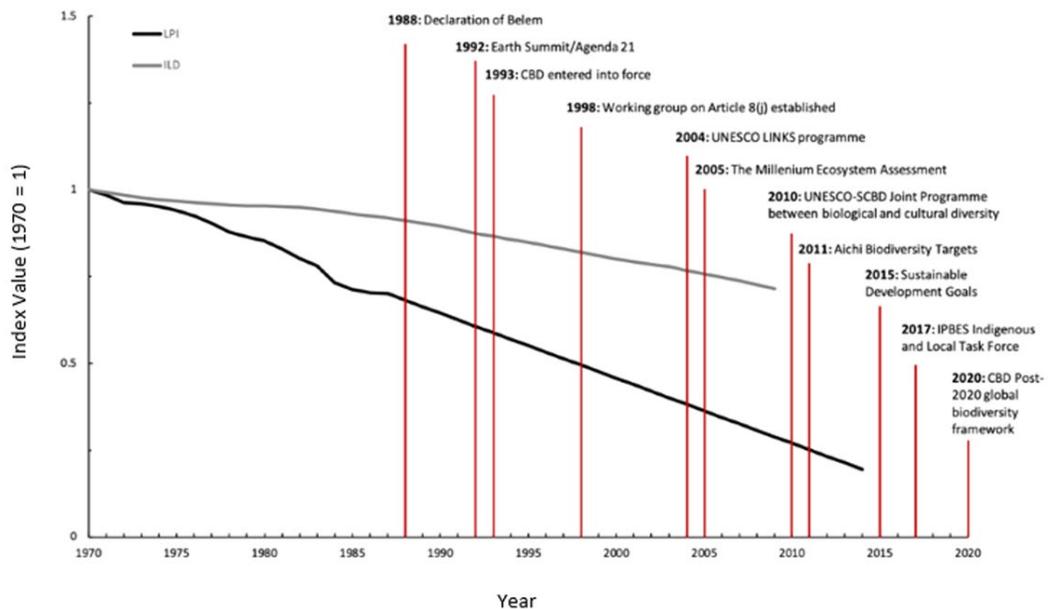
puisqu'en prenant en compte ses besoins du point de vue de la conservation, on protège les dernières forêts anciennes et les espèces vivantes qui y cohabitent.

Atik^u représente un indice de la santé de la forêt boréale (Gerbet, 2024) qui « favorise la santé de l'environnement à l'échelle mondiale »³ (Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), 2024).

Source : Conseil des Innus de Pessamit (2022)

En fait, la diversité des espèces sur Terre représente notre meilleur bouclier contre les stress environnementaux, car cela sous-tend la résilience et la santé des écosystèmes (Pretty et al., 2014). Et pourtant, guidée par des aspirations capitalistes, la propension de l'homme à dominer la nature et à extraire toujours plus de ressources dans une visée de croissance sans fin (Pretty et al., 2009 ; Bonneuil, 2021) a aujourd'hui des effets catastrophiques, décalés temporellement et spatialement (Liu et al., 2017). Sur le plan culturel, le même scénario se dessine, comme en témoigne la figure suivante (voir figure 2).

Figure 2 : Le déclin simultané des diversités biologique et culturelle au fil du temps



Source: Lukawiecki et al. (2022)

³ Une forêt qui « contribue à stocker le dioxyde de carbone, à purifier l'air et l'eau et à réguler le climat écrit le ministère québécois de l'Environnement, de la Lutte contre les [changements climatiques](#), de la Faune et des Parcs (Shields, 2024).

La figure ci-dessus situe bien la perte synchrone de diversité culturelle, calculée selon l'indice *Index of Linguistic Diversity* (ILD) qui se fie au nombre de personnes qui utilisent une langue dans un échantillon donné de diverses langues, et de diversité biologique, calculée selon l'indice *Living Planet Index* (LPI) basé sur les tendances démographiques des espèces vertébrées du monde ; ce graphique présente la perte de diversité bioculturelle. L'UNESCO (2018) prédit une chute drastique du nombre de cultures vivantes dans le monde d'ici 200 ans comme quoi seul 100 des 6000 langues vivantes actuelles survivront. En perdant des langues, donc des cultures, la diversité des savoirs et de différentes visions du monde s'appauvrissent, ce qui revient à diminuer notre capacité d'adaptation, notre résilience aux changements (Pretty *et al.*, 2008), tout en compromettant notre santé (Hall *et al.*, 2015).

Devant cette situation aussi alarmante, la conservation de la diversité des cultures n'apparaît-elle pas comme une avenue incontournable ? Une meilleure compréhension du concept de diversité bioculturelle ainsi que le rôle qu'y jouent les Premières Nations seront traités dans les prochaines sections.

1.1.1 La diversité bioculturelle

Tant de convergences relie la nature et la culture que ce qui affecte l'une a le potentiel d'affecter l'autre dans une « rétroaction mutuelle » (Pretty *et al.*, 2008). Plus précisément, la culture d'un peuple se traduit à travers un système de valeurs et de croyances qui façonnent l'interprétation que ses membres se font de l'environnement qui les entoure. Justement, la culture forge les éléments naturels de cet espace par ses particularités et, vice-versa, l'environnement teinte la culture des populations qui l'habitent, il s'agit d'une relation en interconnexion (Pretty *et al.*, 2008). Puisqu'humains et nature ont coévolué dans le temps, ils ont pu développer leur capacité d'apprendre et de s'adapter aux changements progressifs et aux contraintes de leur environnement local avec efficacité et efficience (Bridgewater et Rotherham, 2019). De cela découle la définition de la diversité bioculturelle largement utilisée et popularisée par Luisa Maffi, anthropologue et co-fondatrice et directrice de *Terralingua*, une organisation non gouvernementale internationale dédiée à la préservation de la diversité biologique, culturelle et linguistique :

« La diversité bioculturelle comprend la diversité de la vie dans toutes ses manifestations – biologiques, culturelles et linguistiques – qui sont interdépendantes (et ont certainement coévoluées) au sein d'un système adaptatif socioécologique complexe. » [Traduction libre] (Maffi, 2010, citée dans (Lukawiecki *et al.*, 2022)

Cette coévolution est à l'origine de connaissances écologiques, de pratiques et d'habitudes locales qui donnent lieu à « un réservoir vital d'expériences, de méthodes et de compétences aidant différentes

sociétés à gérer leurs ressources » (UNESCO, 8-10 juin 2010, Montréal cité dans Brière, 2024). Il est question de pratiques de gestion durable qui ont été développées par une compréhension des besoins des espèces et des interactions entre elles, de la dynamique des écosystèmes et des niveaux de récolte ou de chasse durables, par exemple (Pretty *et al.*, 2008). Ces savoirs, transmis de génération en génération, font partie de la tradition orale (discours, cérémonies, histoires, contes, etc.) et, d'après Jules N. Pretty et collègues (2008), ils représentent le lien qui unit nature et culture. C'est par le langage que l'utilisateur.trice sera relié.e à une réalité socioécologique locale dont les particularités se voient parfois difficilement traduisibles dans une autre langue. Cela explique que Luisa Maffi considère les langues comme des « ressources naturelles » (Trad.libre Maffi, 1998 citées dans Pretty *et al.*, 2008).

Aussi, les savoirs et les langues des peuples autochtones du monde ont fait évoluer la définition du concept en intégrant davantage leur vision du monde. Cela a été reconnu par la Convention sur la diversité biologique (CDB) en considérant le caractère holistique de la diversité bioculturelle par l'entremise de la reconnaissance de l'importance culturelle de la responsabilité collective du territoire et du transfert intergénérationnel des savoirs traditionnels intimement liés au territoire (CDB, 2018).

1.1.2 La composition des mondes

Joséphine Bacon évoque bien la vision holistique de son peuple, où l'on conçoit l'humain comme connecté au vivant et au non-vivant. La poétesse partage l'histoire du mot « Nitassinan » qui signifie « notre territoire » en langue innue (dont l'aire géographique est présentée en annexe A). Né de la nécessité « d'appropriation du territoire » dès lors qu'il a été question de revendications autochtones, ce mot ne représente pas l'appellation traditionnelle « Nutshimit » désignant une maison physique, émotionnelle et spirituelle, le territoire ou l'intérieur des terres en langue innue (Bacon, 2024). Cette représentation témoigne d'une ontologie relationnelle. En outre, dans cette ontologie les éléments, comme l'eau, ont leur « propre esprit, leur propre agence », pouvant être considérés comme des ancêtres ou des frères ou des sœurs qui soutiennent la vie (Cárdenas et Mestokosho, 2022). Cette ontologie se transpose à travers des valeurs relationnelles que partagent plusieurs peuples autochtones du Canada au regard du territoire. Citons notamment la responsabilité, le respect, la réciprocité, la gratitude, l'humilité, la conscience et l'agentivité, lesquelles façonnent la manière de penser le territoire, de le percevoir et influencent la manière de le gérer, de le conserver (Menzies *et al.*, 2024).

Cela va dans le sens de ce qu'évoque Philippe Descola (2015) comme quoi « la nature n'existe pas » puisqu'elle résulte d'une conception sociale que l'humain occidental s'en fait, où l'humain est pensé à l'extérieur du vivant qui l'entoure et avec lequel il est pourtant en relations étroites. Car au sein de l'ontologie occidentale, l'humain s'incarne à travers la culture, laquelle le distingue des animaux (Descola, 2015). Le « naturalisme », fondement ontologique⁴ dominant au sein de la société occidentale, envisage la nature imbriquée à même un univers expliqué grâce à la science. En découlent des éthiques environnementales, dont l'anthropocentrisme qui place l'Homme au centre de l'attention. Il s' imagine capable de dominer, de contrôler une nature pourvoyeuse, à son service au profit de ses « besoins » (Huybens, 2011). Seulement, l'anthropocentrisme, qui conçoit une séparation entre l'humain et la nature, a été décrié comme en partie responsable de la crise socioclimatique actuelle (Görg *et al.*, 2020).

1.1.3 Les prémisses de la conservation de la nature

L'histoire de la conservation en Amérique du Nord fait écho à cette tendance anthropocentrique plutôt occidentale, sachant que l'État a mis en tutelle des biens communs au profit d'intérêts spécifiques, ce qui est encore vrai à ce jour (Zurba *et al.*, 2019). La « wilderness », du vieil anglais « lieu sauvage », qualifiait bien l'immensité de nature qui cernait les habitants du Nouveau Monde (Rolland, 2004). Cette immensité devait servir les Américains, « Nobles Sauvages », qui ont colonisé le *Far West* vers la fin du XVIIIe siècle en s'accaparant les terres « amérindiennes ». Selon eux, cela se faisait de manière bien « légitime » sous prétexte qu'elles n'étaient ni productives (*vacuum domicilium*) ni réellement habitées (*terra nullius*), sinon empruntées par des peuples indiens nomades (Rolland, 2004). Cette maxime a permis aux colons de s'installer en Amérique par milliers, nourris à un moment par le fruit des terres, et plus tard grâce à des emplois exploitant les terres au sein de zones industrielles.

C'est alors que « la nature sauvage » est devenue l'apanage des plus riches pouvant fuir les villes bondées, polluées et sales pour jouir d'une nature « pure et bienfaitrice ». S'ensuivra l'avènement des premiers parcs nationaux au XIXe siècle aux États-Unis. L'État de l'époque a voulu « protéger » la nature des humains en oubliant qu'elle avait jadis déjà été préservée et habitée par des milliers de personnes autochtones durant des milliers de siècles. Les responsables des parcs nationaux n'avaient que faire des Premiers habitants, expulsant toute âme humaine du territoire « préservé », réduisant à la pauvreté les populations autochtones déracinées de leurs terres ancestrales, de leurs modes de vie traditionnels et de

⁴ « systèmes de propriétés des existants, lesquels servent de point d'ancrage à des formes contrastées de cosmologies, de modèles du lien social et de théories de l'identité et de l'altérité » (Descola, 2005)

leur culture (Keucheyan, 2018). Du point de vue de l'époque, « Les Amérindiens n'appartenaient désormais ni à la culture, car non civilisés, ni à la nature qu'ils dégradait » (Rolland, 2004). Historiquement, les actions de conservation ont dépossédé les Premiers peuples de leurs terres et de leur culture (Hessami *et al.*, 2021 ; Nonkes *et al.*, 2023) ce qui mena à d'importants conflits (Hessami *et al.*, 2021). Ce sont d'ailleurs les luttes autochtones qui ont modelé un changement de paradigme de la conservation (Finegan, 2018) en faisant, entre autres, naître et cheminer le concept, mais aussi l'importance, de conserver la diversité bioculturelle.

1.2 Conserver la diversité bioculturelle à travers son « autochtonisation »

Depuis seulement quelques décennies, freiner la perte de diversité biologique et culturelle représente une préoccupation internationale importante. En 1982, la *Convention on Biological Diversity* a reconnu le rôle majeur des peuples autochtones en matière de gestion de l'environnement (Finegan, 2018). Effectivement, les Premières Nations habitent environ 20% des terres qui contiennent 80% de la biodiversité mondiale dont ils assurent la conservation (Loh et Harmon, 2014). Le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal reconnaît d'ailleurs la contribution des savoirs et pratiques autochtones à l'élaboration de solutions de protection de l'environnement (Paillon, 2024). Jules N. Pretty et collègues (2009) amènent même l'idée que notre capacité à embrasser la diversité culturelle devrait être sérieusement considérée comme piste de travail. Cette possibilité d'appréciation des savoirs et des perspectives issus d'autres cultures exige de mettre les relations au centre d'un projet de conservation (Hessami *et al.*, 2021) et ramène à l'importance de connaître et d'être ouvert.e.s à une pluralité de manières d'être au monde.

1.2.1 L'activisme autochtone et la conservation

On doit l'émergence de la notion de conservation de la diversité bioculturelle au rôle ancestral de gardien.ne du territoire, intimement relié au concept de l'holisme par lequel émerge la responsabilité de protéger la Terre Mère pour les générations futures (Gagnon et Courtois, 2022). Ce devoir de protection sous-tend l'activisme autochtone (Finegan, 2018) qui a permis la « reconnaissance du fait que la diversité biologique et culturelle était inextricablement liée » officialisée lors de la Déclaration de Belém en 1988, le premier congrès international d'ethnobiologie (Posey et Dutfield, 1988). Pourtant, l'activisme autochtone en faveur de la conservation bioculturelle ne peut être intégré sans comprendre les racines de leur engagement qui s'inscrit dans une lignée de résistance à une vaste opération d'assimilation et de dépossession physique, psychologique et spirituelle (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2018). La connaissance minime et biaisée que la population a de

l'histoire de son territoire, intimement liée à celle autochtone (Almack *et al.*, 2023 ; Gagnon et Courtois, 2022), fait en sorte que cela contribue à limiter l'étendue des revendications autochtones contemporaines, notamment en matière de gouvernance environnementale. Le Sénateur Murray Sinclair⁵ énumère tristement des stratagèmes historiques de l'État mis en place dans ce dessein, souvent méconnu de la population encore à ce jour.

« (...) Vous vouliez protester, des lois empêchaient les peuples autochtones de se réunir (lois indiennes sur le complot, 1880) **sous peine de poursuite ou d'incarcération**. Afin de contester au tribunal (...) il fallait obtenir l'accord du ministre des Affaires indiennes. On ne connaît **aucun cas où il a accepté** (...) En 1885, [à la suite de l'obtention du droit de vote,] les Autochtones votèrent contre un député conservateur [ce qui mena à un amendement] de la loi qui a alors redéfini le **mot personne comme quiconque autre qu'un Indien** (...) Il était possible d'aller en guerre contre le gouvernement (...) une grande préoccupation des responsables militaires et la Gendarmerie royale du Canada (...) [Cela a donné lieu] au placement des enfants en **pensionnat** (...) dont un grand nombre y **ont vécu la peur et subi des sévices, ce qui a duré plus de sept générations** (...) »
(Sinclair cité dans Obomsawin, 2021)



Il faut comprendre que l'Acte des Sauvages dépeint par Murray Sinclair, renommé la Loi sur les Indiens, est toujours en vigueur. Cette loi responsable d'un génocide culturel (Cárdenas et Mestokosho, 2022) et de la « mise en réserve » des peuples autochtones, toujours considérés comme des « enfants de la Couronne », affirme encore à ce jour la souveraineté des terres et des ressources, pourtant jamais ni cédées ni conquises (Hébert, 2019). Hélas, les initiatives étatiques sont loin d'avoir mis fin aux manières coloniales de faire, sachant que les Premières Nations subissent toujours des violences atroces (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2018), la dépossession culturelle (Hall *et al.*, 2015) et des inégalités systémiques (Gagnon et Courtois, 2022). D'ailleurs, le domaine de la conservation de la diversité bioculturelle n'échappe pas à cette tendance. La conservation tend encore à l'imposition de règles autoritaires et rigides sans réelle considération culturelle (Sholomon-Kornblit, 2018). Cela revêt un piège colonial redouté qui mettrait aussi à mal les occasions de lutte à la perte de biodiversité (Zurba *et al.*, 2019). L'activisme autochtone a su mettre en lumière ces injustices.

⁵ Le sénateur Murray Sinclair a été nommé Compagnon de l'Ordre du Canada entre autres à la suite de sa présidence de la Commission de vérité et réconciliation du Canada sur l'histoire des pensionnats pour Autochtones (Radio-Canada, 2021)

C'est d'ailleurs en 2004 que la CBD a entériné la recommandation de développement d'aires de protection et de conservation autochtone, entre autres en encourageant fortement les États à leur création (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2011, objectifs 11, 14 et 18 d'Aichi). Le rôle essentiel des peuples autochtones, reconnu et aujourd'hui promu dans le domaine de la conservation de la diversité biologique, a certes été mis à l'avant-scène grâce à l'adoption en 2007 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) qui renforce entre autres le droit à la terre, à l'autodétermination et au renforcement des systèmes juridiques autochtones (Motard et Houde, 2023). Ces reconnaissances internationales concordent avec le fait que les modes de gouvernance autochtones du territoire présentent un succès de conservation égal ou supérieur aux méthodes de gestion des terres prises en charge par l'État (Hessami *et al.*, 2021).

1.2.2 Les aires de protection et de conservation autochtone (APCA) au Canada

Il est important de se rappeler que les objectifs internationaux d'Aichi de préservation de la biodiversité d'ici 2020 n'ont pas été rencontrés (Comité consultatif sur les changements climatiques, 2022). Le Canada n'a pas réussi à protéger 17% des zones terrestres et des eaux intérieures, 10% des zones marines et côtières ni à mettre en œuvre le Protocole de Nagoya qui précise que 42 % de superficie devrait faire l'objet d'aires protégées ou d'autres mesures de conservation (Paillon, 2024). Au Canada, 13,7% des terres et eaux douces et 14,7% des milieux marins étaient protégés à la fin de 2023 (Ressources naturelles Canada, 2023). Puis, en 2017, des représentant.e.s autochtones unis via une nouvelle instance, le Cercle d'experts autochtones (CEA), ont été consultés par l'État canadien (Ressources naturelles Canada, 2023) dans l'idée d'implanter des APCA en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi (Boisclair, 2024). Selon le Conseil des expert.e.s autochtones du Canada :

« Les APCA sont des terres et des eaux où les gouvernements autochtones jouent un rôle primordial dans la protection et la conservation des écosystèmes grâce à la gouvernance, aux systèmes de savoirs et au droit autochtone. La culture et la langue sont le cœur et l'âme des APCA. Partout au Canada, ces aires (...) comprennent généralement les éléments essentiels suivants : (1) elles sont dirigées par des Autochtones; (2) elles représentent un engagement à long terme envers la conservation; (3) elles relégitiment les droits et les responsabilités autochtones » (Le Cercle autochtone d'experts, 2018, p.5).

Les APCA étant dirigées par des Autochtones (1), cela devrait impliquer la reconnaissance des savoirs autochtones qui guident leur mode de gouvernance, une obligation à laquelle est assujetti l'État sur le plan de la conservation de l'environnement (Alexander *et al.*, 2019). Un nécessaire engagement à long terme envers la conservation (2) fait écho à une responsabilité de l'État d'impliquer les peuples autochtones à la

gestion durable du territoire (Conseil canadien des ministres des Forêts, 2003) afin d'éviter d'autres conflits et restrictions à l'accès à leurs modes de vie traditionnels (IUCN,2010). Incombe également à l'État l'obligation de consultation et d'accommodement « s'il y a lieu » (Conseil des Innus de Pessamit, 2021). Les APCA servent aussi à légitimer les droits et les responsabilités autochtones (3) constitutionnellement reconnus⁶ via l'article 35 depuis 1982 (Ministère de la Justice Canada, 2023).

Le fondement des APCA va dans le même sens que le processus de réconciliation amorcé par le Canada, dont fait partie l'enchâssement de la DNUDPA au cadre législatif en 2021 (projet de loi C-15). Excepté la Colombie-Britannique, qui avait devancé le Fédéral, aucune province n'a fait de même (Marchal, 2021). Les communautés s'attendent à une reconnaissance des violences et des traumatismes intergénérationnels qui façonnent le « paysage » autochtone d'aujourd'hui (M'sit No'kmaq *et al.*, 2021). Le processus de réconciliation devient le chemin vers l'appréciation et la participation d'une « vérité » autochtone essentielle à la conservation de la diversité biologique (Popp *et al.*, 2020). Une ingénieure forestière innue du Labrador précise que : « La réconciliation avec le territoire, pour nous, c'est fondamental, c'est la première chose qu'on veut [...] » (Gagnon et Courtois, 2022). Pourtant, à la suite de la consultation du CEA et un budget (2021-2026) de 100 millions de dollars (Ressources naturelles Canada, 2023), on en compte seulement trois officielles situées où les activités humaines et industrielles sont limitées, dont celle de Ts'udé Niljné Tueyata qui a officiellement obtenu ce statut après des décennies de négociations (CPAWS, 2019).

1.2.3 Les aires protégées à initiative autochtone (APIA) au Québec

L'initiative canadienne d'APCA a incité la province du Québec à aller de l'avant en février 2021 en adoptant à l'unanimité le projet de loi 46 qui inclut un nouveau statut d'aire protégée « d'initiative autochtone » (APIA). La version « québécoise » d'APIA n'en est qu'à ses balbutiements, n'ayant pas de définition ou de cadre de réalisation définies ni de budget octroyé ou d'objectifs identifiés. Pour l'instant, une APIA résulte de la modification de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LPCN) qui invite à :

« (...) proposer au ministre des projets de conservation (...) dont la visée est de conserver des éléments de la biodiversité et des valeurs culturelles (...) qui intéressent une communauté ou une nation autochtone sur des terres du domaine de l'État » (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2021).

⁶ Interprétés comme incluant une gamme de droits culturels, sociaux, politiques et économiques

Il va sans dire que l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) a reçu avec une certaine méfiance la nouvelle. D'abord parce que les principaux concernés n'avaient pas été consultés dans le processus décisionnel, puis parce que les membres de l'IDDPNQL se questionnent à propos de la signification de l'appellation « initiative autochtone ». À savoir ce qui la distingue des autres aires protégées et dans quelle mesure cela représente les préoccupations et les réalités autochtones (IDDPNQL, 2024). Malgré la décision du gouvernement, les projets déposés, tels que celui du Pipmuakan, sont sans réponse. Il n'existe encore aujourd'hui, près de cinq ans après l'adoption de la loi, aucune APIA au Québec, car le guide qui régit cette loi n'est toujours ni rédigé ni adopté. Encore, ni la gestion ni la gouvernance des APIA ne sont définies dans la LCPN (IDDPNQL, 2024).

Devant l'incapacité des États à renverser le déclin de perte des diversités biologique et culturelle (Gavin *et al.*, 2015), la nécessité d'un rapprochement des modes de gouvernance autochtone et allochtone semble évidente. Cela présenterait des avantages notoires sur le plan de la protection de la biodiversité (Alexander *et al.*, 2019), mais demeure un défi de taille (Le Cercle autochtone d'experts, 2018; Alexander *et al.*, 2019 ; Kutz et Tomaselli, 2019).

1.3 Le potentiel de l'approche à « double-regard »

La « vérité » autochtone essentielle à la conservation de la diversité bioculturelle revient au fait que les savoirs traditionnels autochtones et les savoirs scientifiques devront coexister et servir les initiatives de conservation (Reid *et al.*, 2020). D'après l'Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, « l'approche à « double-regard » représente la meilleure attitude à adopter afin de combler une lacune qui persiste dans les relations et collaborations entre les Premières Nations et les gouvernements » (IDDPNQL, 2024). Ce que propose l'approche à « double-regard », c'est précisément une orientation vers ce processus d' « autochtonisation » de la conservation de la biodiversité (Bartlett *et al.*, 2012 ; M'sit No'kmaq *et al.*, 2021) qui commande une transformation ancrée dans le territoire et qui offre de nouveaux possibles (Peltier, 2018 ; Abu *et al.*, 2020 ; Reid *et al.*, 2020 ; Almack *et al.*, 2023 ; Nonkes *et al.*, 2023). D'ailleurs, son utilisation se voit fortement encouragée dans le domaine de la gestion de l'environnement, sur le plan du développement de programmes et de politiques, même qu'elle s'avère, selon Donna E. Martin et collègues (2017), un devoir d'intégration de la part des gouvernements provinciaux et fédéraux.

1.4 Question et objectifs de recherche

L'adoption de l'approche à « double-regard » à travers le processus de développement d'aires protégées à initiative autochtone au Québec démontre un potentiel intéressant sachant (i) qu'elle résonne auprès des peuples autochtones directement concernés par cette initiative étatique (ii) qu'elle apparaît comme pertinente, utile et fortement recommandée dans le domaine de la conservation bioculturelle et (iii) qu'elle semble apporter des pistes de solution face aux défis auxquels sera confrontée la mise en œuvre d'APIA au Québec. Le développement de l'aire Pipmuakan saura probablement en bénéficier. C'est pourquoi il s'avère pertinent de circonscrire cet essai autour de la question suivante : Dans quelle mesure l'approche de « double-regard » a-t-elle le potentiel de soutenir les initiatives de conservation de diversité biologique et culturelle, notamment en vue de l'implantation d'aires protégées à initiative autochtone au Québec ? En vue de répondre à cette question, cet essai poursuivra les deux objectifs de recherche suivants (1) Identifier et analyser les principaux défis et écueils associés au développement d'aires protégées à initiative autochtone dans le contexte postcolonial québécois (2) Cerner le potentiel de l'approche de « double-regard » au regard de ces défis et écueils.

Le chapitre suivant précisera ce qu'est l'approche bioculturelle de la conservation ainsi que les concepts clés qui la sous-tendent. Cela permettra d'en saisir les bases auxquelles font référence les sections subséquentes de l'essai.

CHAPITRE II

L'APPROCHE BIOCULTURELLE DE LA CONSERVATION

L'approche bioculturelle aspire à déconstruire la dualité entre la nature et la culture qui prévaut dans notre société occidentale, de laquelle découlent des pratiques et des politiques de conservation qui briment les droits, les modes de vie et le rapport au territoire des peuples autochtones (Bridgewater et Rotherham, 2019 ; Lukawiecki *et al.*, 2022). En approfondissant une meilleure compréhension de l'approche, il est intéressant de mettre l'emphase sur des concepts clés qui la sous-tend.

2.1 Dualité nature-culture

La dualité entre nature et culture représente « un sérieux problème de conservation de la nature et du patrimoine » (Bridgewater et Rotherham, 2019), déjà l'objet de préoccupations dans les années 1970 si l'on se fie aux premières lignes du renommé livre « *Small is beautiful* » :

« [...] une des plus grandes erreurs de notre temps est de croire que le problème de production a été réglé [...], erreur qui émerge à cause de l'attitude de l'homme occidental à la nature [...] qui ne fait pas l'expérience de lui-même comme faisant partie de la nature, mais comme une force extérieure destinée à dominer et conquérir la nature [...] » (trad.libre, Schumacher, 1983, p.2)

Effectivement, l'idée même de préserver la nature a été construite par l'Occident moderne (Descola, 2015). Une déconstruction du paradigme dualiste de notre relation à la nature nécessite une attention particulière et a le potentiel d'ouvrir la porte à la coexistence d'une pluralité de savoirs dans l'optique de mieux comprendre des problématiques complexes et soutenir des solutions de conservation adaptées et durables (Gavin *et al.*, 2018).

2.1.1 La coexistence de cultures

L'approche bioculturelle se définit en trois prémisses : elle inclut autant (1) la diversité biologique, (2) la diversité culturelle et les (3) multiples connexions entre elles qui forment un seul et complexe « tout » (Lukawiecki *et al.*, 2022). L'importance de la diversité culturelle se voit trop souvent sous-estimée et elle se retrouve ainsi souvent dans l'ombre des efforts déployés à la protection d'espèces et d'écosystèmes (Bridgewater et Rotherham, 2019). Les cultures sont considérées tel un : « système de symboles, de comportements, de croyances, de valeurs, de normes, d'artefacts et d'institutions partagés que les membres d'une société utilisent pour faire face à leur monde et entre eux, et qui sont transmis de

génération en génération par l'apprentissage » (Brey 2007, cité dans Pretty *et al.*, 2009). La culture façonne notre vision du monde et est intégrée aux institutions sociales et aux systèmes de connaissances qui influencent la gestion du territoire et des ressources. Si les cultures doivent coexister, une attention particulière devrait être portée à certains concepts clés de l'approche bioculturelle de la conservation.

2.2 Les concepts clés qui sous-tendent l'approche bioculturelle de la conservation

Les concepts abordés ci-dessous reflètent les aspects relationnel et culturel de l'approche bioculturelle de la conservation, lesquels appellent à la dissolution du dualisme nature-culture. Ces concepts sont tout à fait imbriqués à la définition actualisée de la diversité bioculturelle par la CBD, qui confère une place de choix à (1) la reconnaissance de la valeur d'autres cultures en termes de conservation qui ne pourrait advenir sans un processus de réconciliation (2) à l'holisme capable d'aider à admettre d'autres versions des problématiques et des solutions (3) les ontologies et savoirs traditionnels autochtones guidant d'autres systèmes et de formes de gestion du territoire (Convention on biological diversity, 2018).

2.2.1 La « réconciliation »

Des relations partenariales variées s'avèrent nécessaires à la réussite du processus d'application de l'approche bioculturelle de la conservation (Gavin *et al.*, 2018). Étant donné l'histoire violente des relations entre allochtones et autochtones, les efforts de (re)construction d'une relation porteront fruit que si elles sont basées sur « le respect des droits, des savoirs, des pratiques et des responsabilités des parties prenantes » (Gavin *et al.*, 2018). Cette condition *sine qua non* fait ressortir une des principales motivations des États à la mise en place de projets de conservation bioculturelle, soit de s'engager dans un processus de « réconciliation » (Tran *et al.*, 2020). Dans le cadre de discussions liées à la Commission de vérité et réconciliation, le président de la Commission et sénateur, Murray Sinclair, s'exprimait ainsi : « Pour que la réconciliation fonctionne, et pour que notre relation soit renouvelée, il doit y avoir prise de conscience, acceptation, demande de pardon, réparation et action » (cité dans un rapport de Santé Canada, 2018, page 6). M. Sinclair renforce l'idée que la conservation de la diversité bioculturelle puisse basculer dans un piège redouté des peuples autochtones. Une « réconciliation » axée sur une vision du monde dominante (Hébert, 2019) ne saurait incarner une véritable réconciliation.

D'ailleurs, l'approche bioculturelle de la conservation se concentre sur la satisfaction des besoins et des objectifs communs de protection dans une perspective de mutualisation des bénéfices à long terme.

2.2.2 L'holisme

Il s'avère qu'une des grandes particularités communes aux peuples autochtones du monde se caractérise par le partage d'une vision holistique du territoire (Descola, 2015). L'holisme sous-tend l'importance de « tout » protéger puisque les écosystèmes représentent un « ensemble vivant interrelié » (Cárdenas, 2023). Cela implique que la modification d'un élément influence l'ensemble au sein duquel il évolue. Ces relations entre les éléments d'un écosystème en font un système complexe intimement relié à un système de valeurs, à un mode de vie (Champagne-Côté *et al.*, 2023), à une spiritualité qui unit l'humain au vivant et au non-vivant dans le Sacré (Cárdenas et Mestokosho, 2022). Par exemple, les communautés innues considèrent les rivières comme des entités vivantes et non pas comme une ressource. Les étendues d'eau prennent vie tels des ancêtres, dont l'esprit et l'agentivité commande le respect et la responsabilité d'en prendre soin, sans omettre ni les éléments qui se rattachent à ce « tout » (Cárdenas et Mestokosho, 2022), ni les membres de la communauté et des autres communautés, des entités en faisant aussi partie (Champagne-Côté *et al.*, 2023).

En bref, une perspective holistique du monde va à l'encontre de la manière déconnectée et fragmentée d'envisager le vivant (dès lors appelé « nature») et de gérer le territoire (Adam et Kneeshaw, 2010 ; Le Cercle autochtone d'experts, 2018). En considérant les écosystèmes comme intrinsèquement reliés entre eux et à l'humain, l'holisme soutient la préservation de la diversité biologique et culturelle (Bridgewater et Rotherham, 2019).

2.2.3 Les savoirs traditionnels autochtones

Patrice Bellefleur, scientifique et membre de la communauté innue de Pessamit, fait référence au savoir autochtone en citant Berkes (1993), qui les définit par « un ensemble de connaissances, d'activités, de pratiques et de croyances basées sur la relation que les peuples autochtones entretiennent avec leur territoire et les ressources et qui se transmettent de génération en génération, se construisent par observations et expériences itératives et évoluent par adaptation en fonction de la dynamique des écosystèmes » (Berkes cité dans Bellefleur *et al.*, 2022). Cela rend les systèmes de connaissances certainement évolutifs, mais aussi sensibles aux réalités socioécologiques, indissociables du territoire. Le Nitassinan est d'ailleurs au cœur de l'Innu aimun (la langue innue) et l'Innu aitun (la culture innue) toutes deux fondamentales à l'identité innue (Champagne-Côté *et al.*, 2023).

Albert Marshall (2010), à l'origine de l'approche à double-regard, rappelle les effets de l'holisme sur les systèmes de savoirs autochtones, qu'il n'y a pas de fracture entre le monde physique, moral et spirituel. En quelques mots, il évoque une différence majeure entre les savoirs autochtones et occidentaux : « La science moderne perçoit des objets, mais notre langue nous apprend à voir des sujets » (Marshall *et al.*, 2010). Cela confère aux langues autochtones, moteur des cultures autochtones, un rôle indissociable des connaissances acquises à transmettre aux générations futures.

Au final, l'État québécois se doit de prendre en compte les savoirs autochtones, entre autres, sur le plan de l'aménagement forestier et de la conservation du patrimoine naturel (Champagne-Côté *et al.*, 2023). Cette obligation devrait donc se réaliser en s'attardant aux préoccupations culturelles des communautés autochtones qui expriment les valeurs, les intérêts et les besoins des Premières Nations (Bellefleur *et al.*, 2022). Cela ne saurait prendre forme sans une ouverture à leur vision holistique du monde afin d'aider à mieux comprendre leurs préoccupations. Et, cette ouverture, un pas vers un rapprochement interculturel, ne peut s'accomplir sans entrer dans une relation qui a besoin de guérison, par l'entremise du processus de réconciliation. Voilà un réel chemin de l'État québécois dans le cadre de la mise en œuvre de projets de conservation bioculturelle.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente les méthodes de recherche documentaire et d'analyse qui ont guidé la recherche. La méthodologie utilisée a été adaptée aux différents objectifs de recherche. Cette étude a évidemment été teintée par la posture de la chercheuse, également abordée ci-dessous.

3.1 Posture de la chercheuse

En premier lieu, il est important de souligner que cette recherche théorique se réalise d'un point de vue situé. C'est-à-dire que « [Je « loge »] dans une façon de voir et de comprendre l'humain et la société » (Bernard, 2021). En deuxième lieu, cette posture s'accompagne d'un réel souci d'inscrire l'étude dans une visée décoloniale où la justice épistémique prend une place importante.

L'étude s'est effectuée depuis la position d'une femme blanche allochtone monoparentale issue d'un milieu socioéconomique aisé, ayant évolué au sein d'un milieu plutôt homogène et ayant bénéficié d'une éducation plutôt traditionnelle. En même temps, de manière humble et en posture d'ouverture, l'étude se voit ancrée dans la phénoménologie et l'ethnographie grâce à des séjours au sein de la communauté autochtone innue de Pessamit depuis plus d'un an, une forme d'autoformation liée aux réalités autochtones postcoloniales et une formation par rapport à la recherche en contexte autochtone.

Je m'inscris dans une démarche décoloniale qui vise à prendre conscience de l'héritage intellectuel colonialiste universalisée et à développer de nouvelles perspectives épistémologiques en considérant savoirs, documentation et expériences en contexte autochtone. Comme l'avance le sociologue Albert Memmi, juif arabe, enseignant et auteur d'essais dont *Portrait du colonisé*, « (...) pour que le colonisateur soit complètement maître, il ne suffit pas qu'il le soit objectivement, il faut encore qu'il croit à sa légitimité » (Memmi, 1957). En m'inspirant de ces réflexions, j'ai à cœur de questionner les mécanismes d'aliénation induits par le colonialisme, faisant en sorte qu'un peuple colonisé se juge à partir de critères qui ne sont pas les siens et perpétuent les inégalités. Ainsi, je refuse de considérer l'histoire et les savoirs issus de la tradition scientifique coloniale comme seule source probante et je tente de délier mes *a priori* et jugements à travers les méthodes appliquées à cette recherche.

3.2 Méthodologie de recherche

Cette posture omniprésente a soutenu le processus de recherche de revue de littérature scientifique et de littérature grise qui a été effectuée en ciblant les thématiques de la conservation bioculturelle et de l'approche à « double-regard » (« *double eyed-seeing* » en anglais).

3.2.1 Recension des écrits

Étant donné la nouveauté des concepts étudiés, les articles plus récents ont été privilégiés (dix dernières années), sachant que leur nombre ont rapidement augmenté au cours des dernières années, ce qui implique une évolution des savoirs et des réalités reliés (Lukawiecki *et al.*, 2022). Une importance a été accordée aux études théoriques et conceptuelles autant qu'à celles empiriques, puisqu'une des particularités des sujets traités provient du fait qu'ils soient fortement ancrés dans la praxis. Les articles ont également été sélectionnés d'un point de vue heuristique et interdisciplinaire au regard de la complexité de la problématique qui « nécessite le plus souvent de penser son objet d'étude à la croisée de quelques champs disciplinaires » (Brière, 2021).

Cette étude réalisée dans une perspective épistémologique socioconstructiviste a nécessité également une attention particulière aux contextes sociaux, culturels et historiques, souci qui s'est principalement transposé au niveau de la recherche de littérature grise (rapports gouvernementaux, films documentaires, articles de journaux, sites Internet d'organismes communautaires, mémoires de recherche, etc.). À noter que les publications scientifiques comptent pour près de 60% des sources consultées en se basant sur la typologie du système « the grey literature network service ».

La recherche d'articles scientifiques, en français et en anglais, s'est principalement orchestrée à partir des bases de données *Sofia* et *Scopus* ainsi qu'à partir du moteur de recherche *Google Scholar*. Les termes utilisés afin d'affiner la recherche ont fait l'objet d'association contextuelle grâce aux opérateurs booléens (tels que ET [AND], OU [OR], SAUF [NOT]) et une technique de troncature a été utilisée dans le but d'élargir le spectre des résultats liés aux objets de recherche. Plusieurs techniques ont été utilisées afin de déceler les articles les plus pertinents, entre autres la remontée bibliographique, les articles de cours universitaires de la maîtrise en sciences de l'environnement et la référence d'articles de pairs et de collègues. Le choix des mots-clés ainsi que la révision par les pair.e.s ont également constitué les pôles de sélection de la documentation scientifique qui s'est organisée en trois principales étapes. En annexe B se trouvent les mots clés retenus en français et en anglais, concernant la recherche documentaire.

3.2.2 Légitimisation de l'approche à « double-regard »

Dans un premier temps, la documentation scientifique a fait l'objet d'une analyse suivant des perspectives épistémologiques interprétative et critique, dans l'idée de dégager une bonne compréhension des concepts étudiés qui traitent de réalités interculturelles. Afin d'y arriver, des critères de types « relationnels » (Savoie-Zajc, 2019) ont également été appliqués à la sélection d'articles scientifiques; soit des critères relatifs à (i) un équilibre de point de vue et d'intérêts de recherche (ii) une authenticité ontologique qui reflète plusieurs visions du monde, perspectives, réalités et expériences (iii) catalytiques dans une optique de changement social et politique. Au meilleur de mes observations, cela se reflète par environ 30% d'articles scientifiques d'auteur.trice.s ou coauteur.trice.s autochtones et une dizaine de documents de littérature grise issus d'organismes autochtones.

3.2.3 Défis de mise en œuvre d'APCA

Dans un deuxième temps, une analyse des défis relatifs à la mise en œuvre de projets de conservation bioculturelle, particulièrement des aires de protection et de conservation autochtone (ou APIA au Québec) a été nourrie par des articles scientifiques de recension de la littérature, de méta-analyses et de rapports d'organismes gouvernementaux et autochtones. L'approche inductive a guidé l'analyse de la documentation en vue de répondre à la question de recherche en m'assurant que les textes présentaient des considérations pour la conservation bioculturelle, la gouvernance autochtone à travers une vision holistique de l'environnement et pour la réconciliation entre allochtones et autochtones.

3.2.4 Analyse du potentiel de l'approche à « double-regard »

Finalement, j'ai développé un modèle d'application de l'approche à « double-regard » basé sur des concepts scientifiques allochtones et autochtones. Cela a permis de classer les données, provenant d'études de cas recensées dans la littérature scientifique et de documents d'organismes autochtones œuvrant dans le domaine de la conservation, et les associer aux défis de la conservation bioculturelle identifiés précédemment.

CHAPITRE IV

PRINCIPAUX DÉFIS ET ÉCUEILS ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT D'AIRES DE PROTECTION ET DE CONSERVATION AUTOCHTONE

Ce chapitre vise à mettre en lumière les obstacles de réalisation d'APCA, à savoir s'ils surviennent également à même des projets de conservation bioculturelle au Québec. Peu d'études scientifiques abordent de tels projets québécois ou concernent principalement l'Arctique, soit les peuples Inuit et Cris dont la gouvernance s'avère particulièrement différente de celle du Sud. À prime à bord, trois projets au sud du Québec avaient été retenus. Le cas de la rivière Magpie a été retranché pour deux raisons (i) les études abordaient une question complexe et particulière de « droit de la nature », sachant que la rivière a obtenu le titre de « personnalité juridique » grâce aux luttes notamment autochtones (ii) ce cas très récent fait en sorte que les études ne se sont pas encore penchées sur la gouvernance ou la gestion du projet. C'est pourquoi deux cas ont été retenus, celui de l'aire Pipmuacan et de la réserve de biodiversité Akumunan. Ce dernier, une aire protégée initiée par la Première Nation des Innus Essipit (PNIE), a été développé dans le cadre de l'adoption, en 1996, de la « Stratégie québécoise sur les aires protégées », qui vise la protection de leur Nitassinan ancestral soumis à de fortes pressions, dont principalement celle de l'industrie forestière, et la protection de la harde de caribous forestiers du Lac des Cœurs de la population du Pipmuacan⁷ (Champagne-Côté *et al.*, 2021).

4.1 Freins au développement d'APCA

Des freins systémiques au respect des droits autochtones existent d'emblée au sein des structures gouvernementales et institutions dominantes au Québec et au Canada. Ils représentent une partie des défis rencontrés lors du développement d'APCA. Les obstacles qui limitent la réalisation ou la portée d'APCA peuvent être tels qu'il serait possible de ne jamais expérimenter les succès et bénéfices escomptés (Tran *et al.*, 2020).

4.1.1 Des freins systémiques

La plupart des initiatives d'APCA se heurtent à un écart de valorisation de la diversité biologique au détriment de la diversité culturelle (Sholomon-Kornblit, 2018). Le rapport « Nous nous levons ensemble »

⁷ L'orthographe différencié de l'aire protégée du Pipmuacan existe afin de ne pas le confondre avec le réservoir Pipmuacan qui se trouve au cœur de la zone d'inventaire du caribou forestier qui caractérise cette harde.

du Cercle d'experts autochtones du Canada, qui traite du développement d'APCA dans une perspective de réconciliation, fait état de cet écart en soulignant la différence fondamentale des visions du monde occidentales et autochtones. Les exemples suivants soutiennent cette idée.

Le développement d'aires protégées fait trop souvent face à l'inaction de l'État plutôt acoquiné avec l'industrie forestière, lui donnant libre cours à l'exploitation des ressources (Blouin *et al.*, 2021). Le mémoire déposé à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards par le Conseil innu de Pessamit fait état de l'augmentation de 20% du volume de bois attribuable en résineux à l'industrie pour la Côte-Nord de 2017 à 2021 (Conseil des Innus de Pessamit, 2022). D'ailleurs, l'absence d'une stratégie provinciale de rétablissement de l'espèce, attendue depuis 2016, a donné lieu à un décret fédéral qui exhorte la province à mettre en place des mesures de protection de son habitat principalement dégradé à cause de l'industrie forestière et ses chemins (Shields, 2024). Cela n'a pas empêché le gouvernement provincial actuel de réformer en catimini le régime forestier au profit de l'industrie au grand dam des communautés autochtones qui ont décrié ces manigances (Rémillard, 2024). Aussi, la double vocation de l'État confère une place disproportionnée au développement économique qui prévaut sur la bonne intendance des forêts publiques (Léveillé, 2021 ; Gagnon et Courtois, 2022 ; Champagne-Côté *et al.*, 2023 ; IDDPNQL, 2024). Cela est déploré par nombre de groupes environnementaux et scientifiques, qui pointent du doigt un processus frimé. Dans les faits, nombre de projets d'aires protégées, « aux véritables valeurs écologiques et portées par les communautés locales et autochtones », se voient rejetés par des ministères en raison d'intérêts industriels (Shields, 2020). En plus, la protection du territoire et des eaux s'effectue principalement au nord du 49^e parallèle (voir les cartes des aires protégées au Québec et au Canada en annexe C) où la forêt boréale est déjà interdite d'accès à l'industrie (Bégin, 2021).

Ces quelques conditions défavorables, citées parmi d'autres, existent déjà à même les systèmes coloniaux et capitalistes au sein desquels se développent les APCA, ce qui ne fait qu'exacerber le déséquilibre des pouvoirs (Zurba *et al.*, 2019; Tran *et al.*, 2020).

4.1.2 Les principaux défis et écueils

Tanya C. Tran et collègues (2020) mentionnent que près de 60% des défis d'implantation et de gestion d'APCA relèvent (i) du manque de reconnaissance et de respect des droits et titres autochtones de la part des États (ii) du manque de financement (iii) et ces auteur.e.s soulignent que près de 25% de la soixantaine

d'initiatives d'APCA étudiées auprès de 85 populations autochtones dans 25 pays du monde, soulignent la difficulté d'obtention ou l'absence de législation reconnue de l'APCA par l'État.

(i) Manque de reconnaissance et de respect des droits et titres autochtones de la part des États

C'est d'ailleurs la prémisse du rapport des Premières Nations du Québec qui souligne un passage évocateur de la LCPN, celui selon lequel les aires protégées à initiative autochtone devraient « conserver des éléments de la biodiversité et des valeurs culturelles ». Ces valeurs auxquelles se réfèrent le gouvernement du Québec se voient intrinsèquement reliées à l'exercice de leurs droits fondamentaux qu'il ne reconnaît pas officiellement⁸ (IDDPNQL, 2024). Cela revient à dire que la mission même des APIA au Québec s'insère dans la lutte de la reconnaissance des droits et titres autochtones. Le gouvernement québécois aurait donc tout avantage à ne pas reproduire l'omission par le Canada d'intégrer pleinement les droits autochtones au financement des APCA, ce qui porterait atteinte à leur mission et à leur capacité de succès puisque cela limite la reconnaissance de la gouvernance et des capacités managériales autochtones (Vandermale *et al.*, 2024).

(ii) Manque de financement

Le déséquilibre entre la place des visions autochtones et allochtones à même la gouvernance territoriale serait à l'origine du manque de financement des aires protégées autochtones (Zurba *et al.*, 2019). Les APCA nécessitent « des ressources humaines à temps plein, des expertises variées et du financement accessible et récurrent » (IDDPNQL, 2024). L'incertitude d'un financement à long terme empêche l'atteinte d'objectifs bioculturels de conservation (Le Cercle autochtone d'experts, 2018 ; Zurba *et al.*, 2019 ; Tran *et al.*, 2020).

(iii) Difficulté d'obtention ou l'absence de législation reconnue par l'État

Le développement d'APCA est encadré et imposé par le système dominant en place. Ainsi, les communautés autochtones n'ont pas d'autre choix que de se plier à des règles établies qui n'embrassent pas leur mode de gouvernance ou leur vision du monde; elles le font dans l'espoir d'éviter des conflits. Cela a tout de même pour effet de les enclencher dans un cercle vicieux de délais interminables (Ens *et al.* 2012 ; Ens *et al.*, 2016) et de dédales administratifs. C'est ce qu'expérimente actuellement le Conseil

⁸ Malgré une reconnaissance des grands principes de la Déclaration des Nations unies sur les peuples autochtones par l'Assemblée nationale du Québec adoptée à l'unanimité en octobre 2019, le Québec n'enchâsse pas la DNUDPA à son cadre législatif comme l'a fait la Colombie-Britannique (Bois, 2019).

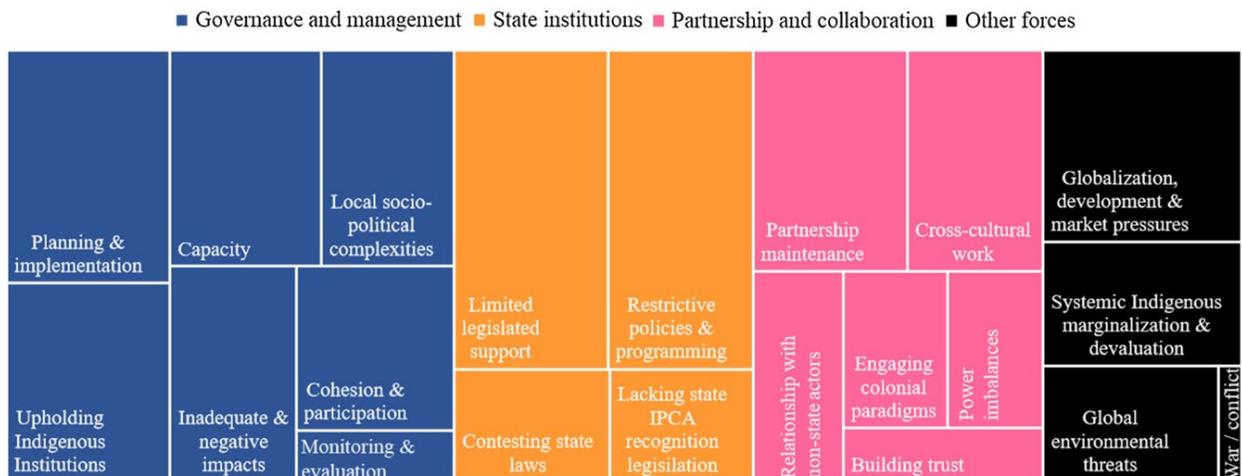
innu de Pessamit en attente de l’obtention du titre d’APIA de l’aire Pipmuakan. C’est aussi ce que la communauté d’Essipit a enduré pendant 20 ans avant de bénéficier d’un statut officiel de protection (Champagne-Côté *et al.*, 2023).

Le manque de reconnaissance des droits ancestraux, les inégalités de pouvoir et les tensions liées à la gestion des territoires (Ens *et al.* 2012 ; Ens *et al.*, 2016) freine la mise en œuvre de ces projets.

4.1.3 Les défis en contexte québécois

Tanya C. Tran et collègues (2020) regroupent les défis rencontrés au développement d’APCA en quatre catégories (voir figure 3 ci-dessous), qui font écho aux freins systémiques et principaux défis recensés dans la précédente section. Ainsi, les défis concernent: (1) **la gouvernance et la gestion** des APCA par les communautés autochtones, qui sont non optimales, faute de moyens ou de capacités, situation surtout causée par les systèmes coloniaux et capitalistes en place (2) **les institutions étatiques, les politiques, lois et règlements**, qui sont peu flexibles, peu adaptés aux visions du monde autochtone et aux besoins associés (3) **les partenaires et collaborateurs.trices**, qui semblent relativement peu ouverts aux apprentissages interculturels et au dialogue, qui devraient pourtant donner lieu à une rencontre des savoirs occidentaux et autochtones nécessaires à l’atteinte d’objectifs communs (4) **les autres formes de pressions externes** que subissent les communautés autochtones et qui limitent leurs capacités à mettre en place des APCA.

Figure 3 : Les défis de développement et de gestion d’APCA



Source : Tran *et al.* (2020)

Afin de mettre en évidence la similitude des défis de développement et de gestion d'APCA recensés à travers le monde par l'étude de Tanya C. Tran et collègues (2020), j'ai fait la démarche de cosigner dans le tableau en annexe D des expériences québécoises qui illustrent ces défis. L'annexe E permet de cerner la réalité de conservation du Nitassinan par l'observation des perturbations sur le territoire, soit les coupes forestières et les perturbations naturelles ainsi que les chemins forestiers et les baux de villégiatures. Certes, il est difficile de restreindre un exemple à une seule catégorie, puisqu'elles s'avèrent souvent interreliées. L'exercice de classification a été réalisé en tentant de faire ressortir le principal défi d'une situation.

L'approche bioculturelle de la conservation exhorte à une collaboration nécessaire à la coexistence des savoirs occidentaux et autochtones. Il semble qu'une attention particulière à la catégorie « partenariats et collaboration » (catégorie rose) saurait être bénéfique, car le déséquilibre de pouvoirs, un travail interculturel difficile et des relations fragiles semblent au cœur des défis et des écueils de la mise en œuvre d'APCA. L'absence ou la limitation de délégation de pouvoirs (catégorie bleue) inscrite dans l'appareil étatique (catégorie jaune), s'incarne entre autres via les freins systémiques institutionnels qui prévalent, le manque de respect des droits et titres autochtones et le financement inadéquat de projets. Ces débalancements se voient même exacerbés par des pressions externes hors du contrôle humain (catégorie noire). Ces pressions sollicitent l'attention et les énergies restreintes des communautés autochtones.

CHAPITRE V

L'APPROCHE À « DOUBLE-REGARD »

Ce prochain chapitre approfondit l'origine et les principes de l'approche à « double-regard ». De cette approche, découle des concepts et des méthodes de travail alternatives qui ont principalement été mobilisés dans la recherche en éducation et en santé, si l'on se fie à la revue de littérature scientifique réalisée, mais il semble que son intégration aux projets de conservation soit de plus en plus valorisée au Canada. L'analyse de l'approche *Etuaptmumk*, qui signifie « le don de perspectives multiples » en français, tiendra compte des pratiques d'application au sein de ces domaines. L'interprétation des résultats sera abordée à travers un modèle développé dans le cadre de cet essai, afin de cerner son potentiel de relever les défis d'implantation d'APIA au Québec.

5.1 L'origine de l'approche à « double-regard »

L'approche de « double-regard » a été élaborée par le couple d'enseignant.e.s et aîné.e.s de la communauté mi'kmaq d'Eskasoni en Nouvelle-Écosse, Murdena et Albert Marshall, aux côtés de la docteure Cheryl Bartlett de l'Université de Cap Breton (Iwama *et al.*, 2009) en « valorisant et en incluant les modes de connaissance autochtones et occidentaux (...) » afin de soutenir la persévérance scolaire d'étudiant.e.s autochtones en science (Bartlett *et al.*, 2012). Cette approche est ainsi définie comme étant :

« Le don de perspectives multiples chéri par de nombreux peuples autochtones qui fait référence à l'apprentissage de voir d'un œil avec les forces des connaissances et des modes de connaissance autochtones, et de l'autre œil avec les forces de l'occident (...) et à utiliser ces deux yeux ensemble au bénéfice de tous. » (Iwama *et al.*, 2009)

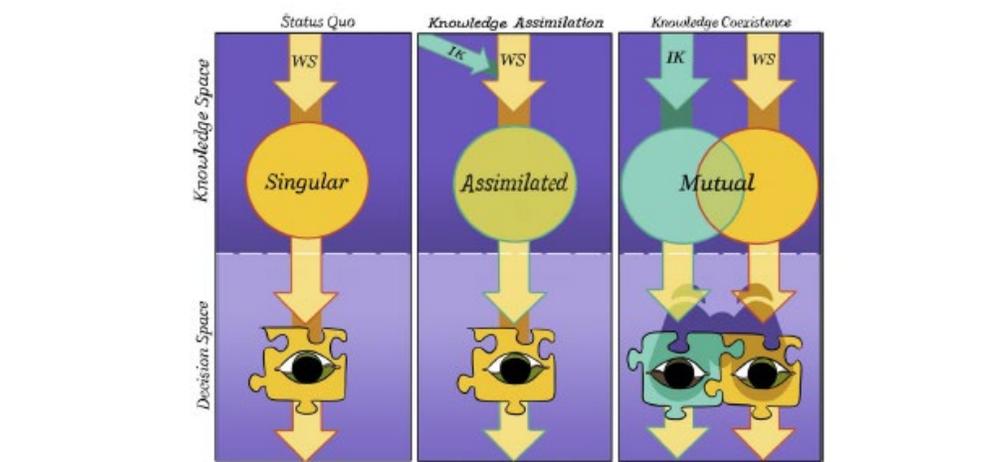
5.2 Une approche qui résonne auprès des peuples autochtones

Il est important de souligner que des initiatives similaires existent déjà sous d'autres formes⁹ et résonnent auprès de peuples autochtones qui ont aussi subi une assimilation, une domination, une dévalorisation et une exclusion de leurs savoirs (Perez, 2023). Ces modèles se préoccupent principalement de la coexistence des savoirs autochtones et occidentaux (voir Figure 4). Telle l'approche à « double-regard » elles accordent de l'importance à la mobilisation des savoirs autochtones, distinctement, au moment opportun (Iwama

⁹ Par exemple : (1) « *Two-row wampum* » ou Kaswentha en langue Haudenosaunee, (2) « *Two-ways* » ou Ganma en langue Yolngu, (3) « *Double-canoe* » ou Waka-Taurua en langue Maori.

et al., 2009 ; Reid et al., 2020 ; Nonkes et al., 2023). Elles insistent également sur l'utilisation équitable et respectueuse des savoirs autochtones et occidentaux, assurant aux savoirs respectifs d'être reconnus dans leur globalité, à part entière (Bartlett et al., 2012 ; Marsh et al., 2015 ; Abu et al., 2020 ; Hessami et al., 2021 ; M'sit No'kmaq et al., 2021 ; Milligan et al., 2022 ; Nonkes et al., 2023), sans qu'une perspective scientifique soit considérée comme meilleure que l'autre (Martin et al., 2017).

Figure 4 : Cadre conceptuel de la coexistence des savoirs autochtones et occidentaux à travers un processus décisionnel



Source : Rankin et al. (2023)

Le graphisme de cette figure (des yeux rapprochés et imbriqués grâce aux pièces de casse-tête complémentaires) rappelle que chaque système de savoirs n'éclaire qu'une partie de la réalité ; il s'agit en fait d'un principe qui peut guider le travail interculturel (Larcombe et al., 2021). Cette approche saurait soutenir la vision de l'IDDPNQL de la mise sur pied d'APIA au Québec. À travers une reconnaissance des savoirs autochtones et un meilleur équilibre entre leur mobilisation et celle de la science occidentale, cela permettrait « une approche de nation à nation qui ne soit pas dirigée par des organisations autochtones nationales ou des organismes non gouvernementaux, mais par les peuples autochtones et leurs gouvernements » (Le Cercle autochtone d'experts, 2018). Ce processus permet des pratiques de conservation favorisant les intérêts de l'ensemble du vivant (Hessami et al., 2021) grâce aux partenariats, aux collaborations et au respect (Bartlett et al., 2012).

5.3 L'application de l'approche à « double-regard »

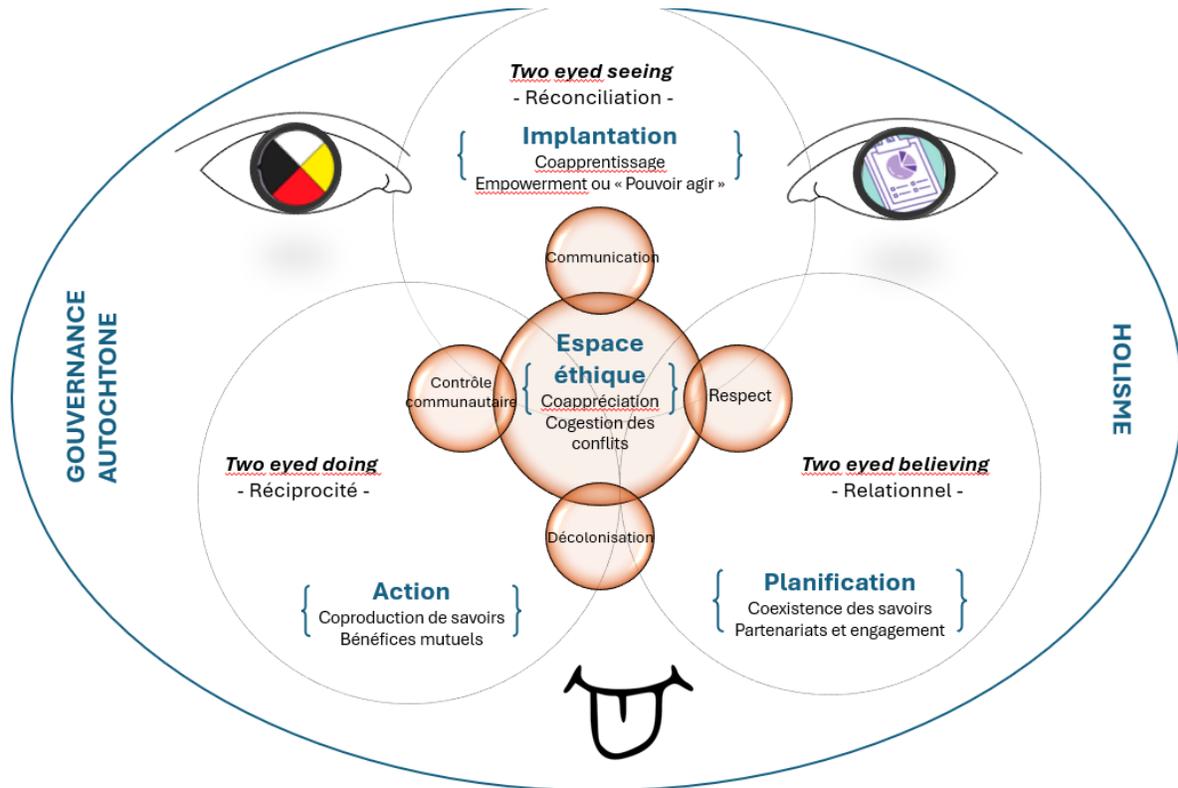
Cette nouvelle manière de penser et de parler d'un sujet (Bartlett *et al.*, 2012) depuis un processus décolonial (Hall *et al.*, 2015 ; Marsh *et al.*, 2015) sert de guide à des décisions plus nuancées (Nonkes *et al.*, 2023) d'où puisse se développer un modèle d'intendance partagée de l'environnement (M'sit No'kmaq *et al.*, 2021). Cette section aborde l'application de l'approche à « double-regard » par l'entremise de la Figure 5. Ce modèle a été développé grâce à l'adaptation du cadre conceptuel de l'approche à « double-regard » d'Eric N. Liberda, Aleksandra M. Zuk, Roger Davey, Ruby Edwards-Wheesk et Leonard J. S. Tsuji (2020) et celui proposé par un détenteur de savoir de la Première Nation Dene au Manitoba et une équipe de recherche et de professionnels allochtones impliquée dans la recherche auprès de personnes autochtones atteintes du sida au Manitoba depuis plusieurs années (Larcombe *et al.*, 2021).

Au centre de la figure se trouve l'espace éthique, inhérent à la mise en œuvre de l'approche à « double regard ». L'avènement d'espaces éthiques ne peut se dissocier de la qualité des relations et d'un ré-équilibre des pouvoirs, lesquels se voient tributaire de certaines conditions (voir les 4 petites bulles du cercle central de la Figure) autant imbriquées dans la création de ces espaces que dans l'application d'*Etuaptmumk*. Les étapes de réalisation de projets de conservation bioculturelle s'inscrivent à même des concepts caractéristiques de l'approche (*Seeing, Believing et Doing*) et se vivent par l'entremise de la gouvernance et la vision du monde autochtone (holisme). Le modèle ne saurait être complet sans souligner la particularité des relations auprès d'une communauté autochtone, le tout représenté par la grimace qui caractérise l'humour des peuples innus.

5.3.1 Espace éthique

Willie Ermine, aîné de la Première Nation du Lac Sturgeon en Saskatchewan, constate que la colonisation prive les peuples autochtones de ce qui est le plus cher à l'humain, la liberté, le privilège d'être soi-même (Memmi, 1957), ce que l'espace éthique cherche fondamentalement à rendre possible (Nikolakis et Hotte, 2022). Ermine explique que ces espaces devraient soutenir la rencontre de personnes qui doivent s'extirper de leurs rôles institutionnels et professionnels en étant capables de faire fi de leurs idéologies ou de leur système d'appartenance. Les espaces éthiques ne sont ni confinés à un lieu ou à un projet et devraient être aptes à transformer les relations (Nikolakis et Hotte, 2022).

Figure 5 : Modèle d'application de l'approche à « double regard » en contexte de conservation bioculturelle



Source : Voyer (2025), adapté de Liberda et al. (2020) et de Larcombe et al. (2021)

5.3.2 Gouvernance autochtone et holisme

En propulsant une relation plus juste (Leonard *et al.*, 2022), cela permet de prioriser les méthodologies, les savoirs et les modes de connaissance autochtones (Hall *et al.*, 2015 ; Liberda *et al.*, 2022). Éléments clés de l'approche à « double-regard », la gouvernance et le leadership autochtone se déploient (Almack *et al.*, 2023) par le développement du pouvoir agir, l'*empowerment* (Makonnen, 2017). Le pouvoir d'agir s'expérimente entre autres en orientant les objectifs du projet, axés sur les besoins et intérêts de la communauté d'une manière qui fasse écho à la culture et à la langue (Hall *et al.*, 2015 ; Forbes *et al.*, 2020). Cela s'incarne également dans plusieurs cas à travers le fait d'employer des personnes sur place, la composition partagée de groupes de « travail » ou la place centrale de membres de la communauté (aîné.e.s, détenteur.trice.s de savoirs, membres respecté.e.s, etc.) qui guident le processus de réalisation et conseillent les équipes allochtones, donnant plus de sens au projet et de valeur aux résultats (Hall *et al.*, 2015 ; Forbes *et al.*, 2020). Aussi, les équipes allochtones adhèrent certes à une éthique de travail académique ou institutionnelle, mais elles ont aussi à embrasser une éthique communautaire autochtone en valorisant et en apprenant des enseignements locaux (Hall *et al.*, 2015).

Cette gouvernance partagée d'après de nouveaux codes, souvent loin des codes occidentaux, engendre un remaniement des fonctions des membres de l'équipe (Hall *et al.*, 2015). Cela est propice à faire émerger une vision holistique d'une situation et « un récit plus précis et cohérent du changement socioécologique à long terme » (Abu *et al.*, 2020).

5.3.3 *Two-eyed believing*, la relation

L'espace éthique et l'approche à « double-regard » permettent la transformation des relations par une nouvelle manière d'être et d'être ensemble, relevant d'une meilleure connexion interculturelle, ce qui offre un chemin vers un meilleur équilibre des pouvoirs (Almack *et al.*, 2023) et la création d'un pont entre les savoirs (Hall *et al.*, 2015 ; Almack *et al.*, 2023 ; Rankin *et al.*, 2023).

5.3.3.1 Le respect mutuel comme creuset du processus décolonial

L'espace éthique ne peut se voir imposer, mais se crée au fil du temps. Gary Pritchard, œuvrant au sein d'une firme de consultation en conservation et membre de la communauté des Premières Nations de Mississauga près de Toronto, fait état de la volonté allochtone d'instaurer un espace éthique à l'aide de consultants et commente : « C'est difficile de faire ces premiers pas lorsqu'ils ne sont pas faits de la bonne manière » (Young, 2022). Il s'agit en premier lieu de bâtir une confiance qui impose un respect mutuel, socle de relations partenariales significatives à établir avant même d'amorcer un projet (Forbes *et al.*, 2020 ; Nonkes *et al.*, 2023). Cela devrait se traduire par la décolonisation du processus collaboratif, entre autres grâce à une attention particulière à l'histoire de la communauté et ses réalités. Cette avenue demande un engagement et une volonté d'écouter les voix autochtones trop souvent laissées pour compte (Nikolakis et Hotte, 2022), d'où l'importance de reconnaître la valeur et l'apport des savoirs et des pratiques autochtones comme système valable de connaissances (Iwama *et al.*, 2009 ; Kutz et Tomaselli, 2019 ; Almack *et al.*, 2023 ; Nonkes *et al.*, 2023).

5.3.3.2 La communication, un processus dialogique et expérientiel

L'engagement des collaborateur.trice.s au développement d'un respect mutuel favorise la communication (Peltier, 2018), qui ouvre la porte à l'accueil des intérêts et besoins des communautés autochtones qui pourraient (et devraient) s'exprimer dans un langage local ou approprié, de manière culturellement adaptée. Cela sous-tend une capacité à la réflexivité, soit d'apprécier et de se faire critique des similarités et différences entre chaque vision du monde (Bartlett *et al.*, 2012 ; Martin *et al.*, 2017 ; Wright *et al.*, 2019). Cet « autoregard et autojugement » a le potentiel de donner naissance à une communication axée sur la

qualité et la rigueur des savoirs partagés, en remédiant aux angles morts possibles. Sans qu'une partie veuille prendre le dessus, les savoirs peuvent coexister (Abu *et al.*, 2020). Citons en exemple l'initiative de Gary Pritchard de mener une réflexion collective à propos de la signification des *Terres de la Couronne* dont une réponse provenant d'un aîné a retenu l'attention de tous.tes en les qualifiant de « *uncedable lands* » ou « terres non cessibles » (Young, 2022). Aussi, en langue anishinaabe, il n'y a pas de traduction pour le mot « gestion » utilisé à même les programmes et politiques étatiques. Et, même si l'appellation « intendance » a été retenue par l'équipe de travail, celle-ci reconnaît sa faiblesse vu la connotation de propriété du territoire que cela implique (Nonkes *et al.*, 2023).

Bien que les dialogues jouent un rôle clé dans le développement des relations au sein d'espaces éthiques, les expériences ancrées dans le territoire et la culture peuvent s'avérer des espaces éthiques en soi, citons la participation aux cérémonies traditionnelles et aux activités traditionnelles (Martin *et al.*, 2017). Le pouvoir d'immersion culturelle peut provoquer des impacts majeurs. D'ailleurs, dans le cadre d'un projet canadien de conservation bioculturelle¹⁰, « ces cérémonies ont fait partie du projet dès les premières étapes, une expérience en respect aux aîné.e.s et au lieu d'ancrage du projet (...) les membres du ministère des ressources naturelles et de la forêt (MNR) ont pu reconnaître et se représenter « toutes les relations » et ont trouvé ces expériences très significatives (Almack *et al.*, 2023).

Au final, un respect mutuel et une communication visant un rapprochement culturel peuvent rendre possible le partage, un soutien et un apprentissage mutuel (Peltier, 2018), soit un passage vers la réconciliation.

5.3.4 *Two-eyed seeing*, la réconciliation

Construire des relations partenariales basées sur « le respect des droits, des savoirs, des pratiques et des responsabilités des parties prenantes » (Gavin *et al.*, 2018) cadre avec le concept de la réconciliation. Philippe Thomas, toxicologue œuvrant auprès de plusieurs communautés autochtones depuis le Centre national de recherche sur la faune donne l'exemple colonial qui persiste d'aller « aider » les communautés, sans reconnaître la dualité nature-culture de notre conception du monde et de nos pratiques de conservation, au lieu de privilégier l'idée d'apprendre l'un de l'autre. Cela demande de mettre de côté notre égo en donnant davantage de valeurs aux relations et au processus qu'au point d'arrivée (Almack *et*

¹⁰ Projet de conservation du poisson lamproie, les équipes allochtones ont participé à des cercles de discussion avec une plume d'aigle et ont été témoins de cérémonies de purification, d'offrandes de tabac, de respect à l'eau, du calumet

al., 2023). D'où l'importance d'opérer des va-et-vient entre les savoirs autochtones et allochtones (Bartlett *et al.*, 2012) en créant des occasions de formation et d'apprentissage afin de mieux se comprendre et faciliter le partage mutuel d'informations (Liberda *et al.*, 2022). Cela exige une participation autochtone à travers toutes les étapes de projet, qui confère un contrôle communautaire sur les processus et les résultats escomptés (Hall *et al.*, 2015 ; Kutz et Tomaselli, 2019).

5.3.4.1 Contrôle communautaire et adaptation de l'implication

Une collaboration qui favorise une participation autochtone centrale et continue nécessite l'implantation de méthodes de validation du travail ancrées dans la culture autochtone (Hall *et al.*, 2015). Teresa Naseba Marsh et collègues (2015) estiment que cela advient en respectant une éthique autochtone communautaire qui privilégie la transparence auprès des membres de la communauté (groupes de travail, etc.). Dans cet ordre d'idée, les processus de travail institutionnels allochtones ne devraient prétendre à un premier droit de regard, à une vérification ou à une approbation des résultats (Reid *et al.*, 2020). Au contraire, elles devraient respecter les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) des Premières Nations (Forbes *et al.*, 2020) stipulant qu'elles ont le « contrôle du processus de collecte de données, et qu'elles possèdent et contrôlent la manière dont ces informations peuvent être utilisées » (Le Centre de Gouvernance de L'information des Premières Nations, s. d.). Le principe PCAP aide les communautés à garder un contrôle sur les processus de travail et participe entre autres à une adaptation de l'implantation du projet à la gouvernance et à la vision holistique autochtones (Zurba *et al.*, 2019 ; M'sit No'kmaq *et al.*, 2021). Cela peut se transposer à travers la création de méthodes de travail complémentaires (voir en annexe F les relations entre les méthodes à l'échelle écologique de Steven M. Alexander et collègues, 2019). Les exemples suivants exposent bien cette idée.

Exemple 1 : La collecte de données peut s'effectuer par enregistrement vidéo qui traduit la tradition orale des Premières Nations (Martin *et al.*, 2017). D'ailleurs, les récits sont considérés comme une source de savoir. Inclure une méthodologie de travail qui les met de l'avant valorise donc la manière de faire autochtone pouvant nourrir le pouvoir-agir puisque « les récits autochtones sont liés [aux] terres natales et sont essentiels à la résurgence culturelle et politique des nations autochtones. » (Corntassel et coll. (2010) cité dans Hall (2015).

Exemple 2 : La communauté *Blackfoot* surveille la truite en collaboration avec une équipe scientifique occidentale et collecte des échantillons d'ADN environnemental dans l'eau. Cette méthodologie sous-tend les principes de gouvernance autochtone en abandonnant l'électrification et l'attrapage et en privilégiant des pratiques qui ne dérangent pas leur habitat et ne leur fait pas de mal (Elliott Fox cité dans Young, 2022).

5.3.4.2 Développement des capacités

Le développement de capacités et la formation concernent toutes les parties prenantes et favorisent le contrôle communautaire par l'acquisition de savoirs et compétences qui aide à l'implantation des étapes de réalisation d'un projet et l'orientation de meilleures décisions (Almack *et al.*, 2023). Par exemple, des jeunes ainsi que des membres de la communauté ont été formés aux approches de la science occidentale en vue de tenir des entrevues dans le cadre d'un projet de conservation bioculturelle (Almack *et al.*, 2023). D'ailleurs, le développement de capacités peut prendre du temps et prendre plusieurs formes, telles que les groupes d'apprentissage, le mentorat, l'écoute ou le visionnement d'entrevues, des ateliers didactiques, etc. Teresa Naseba Marsh et collègues (2015) en font état en relatant que les participant.e.s allochtones ont reçu plusieurs enseignements par rapport à l'écoute profonde, « l'audition avec plus que les oreilles » et devaient porter une attention particulière à ce qui les touchait émotionnellement et spirituellement.

5.3.5 *Two-eyed doing* : la réciprocité

Le développement de capacités et la formation devraient être le fruit de relations en toute réciprocité (Almack *et al.*, 2023). Ce périple relationnel ancré dans le territoire et la culture autochtone, là et maintenant, sont propices à la coproduction de savoirs et à la transformation des personnes participantes, les « obligeant à agir » (Bartlett et al. 2012). Les bénéfices de l'action, autant individuels que collectifs (Forbes *et al.*, 2020) sont reliés au potentiel de changements structurants pour les communautés à travers des politiques, des programmes ou des pratiques structurantes (Liberda *et al.*, 2022 ; Nonkes *et al.*, 2023).

Ultimement, l'approche à « double-regard » fait de la praxis sa visée par excellence en ramenant les parties prenantes à l'évidence que l'action prime avant tout (Reid *et al.*, 2020). Ces actions empruntent des « catalyseurs »¹¹ diversifiés, adaptés, créatifs, conjointement décidés et élaborés (voir un exemple de cocréation d'une campagne de sensibilisation de la lamproie en annexe G). Pour Norma Kassi, élevée par ses grands-parents au Nord du Yukon, impliquée dans la création du centre de recherche autochtone *Canadian Mountain Network* et conseillère pour l'organisation *Leadership indigenous Canada*, les efforts

¹¹ Cela comprend le documentaire comme outil pédagogique, l'organisation de fêtes traditionnelles aux fins de partage de résultats, la mise de l'avant d'histoire des aîné.e.s, la présentation conjointe de résultats (conférences, congrès, etc.), la coproduction d'outils de sensibilisation innovants (voir un exemple en annexe) et la cocréation d'organismes aux visées de protection de la diversité bioculturelle (Forbes et al., 2020 ; Almack et al., 2023 ; Ugpí'ganjig et al., 2024).

de protection du caribou n'auraient pu atteindre un tel niveau sans l'apport de l'approche à « double-regard » au sein de leurs projets de conservation bioculturelle.

« (...) Pendant plusieurs jours, les aîné.e.s ont utilisé le bâton de parole afin de transmettre dans la langue Inuktitut les savoirs reliés au caribou auprès des membres de la communauté et des jeunes, refusant l'agenda des environmentalistes qui ont écouté, à l'écart. Une stratégie [de protection] et des recommandations ont été dégagées. (...) Des membres de la communauté ont été choisis en vue de rallier les gens à la cause à travers le pays en propulsant leurs priorités (...) Nous avons établi des partenariats autochtone-autochtone afin de créer le Conseil international du caribou de la Porcupine en 1985 qui œuvre encore à ce jour à sa protection. » (trad. Libre, Norma Kassi citée dans Young, 2022)

Pour finir, la vision double de cette approche stimule « l'engagement communautaire interdisciplinaire et intersectoriel qui est nécessaire à la conception, à la mise en œuvre et à l'application efficaces des politiques » de conservation de la diversité bioculturelle (Black et McBean, 2016). L'approche à « double-regard » amène les parties prenantes à sortir des sentiers battus en explorant des nouvelles manières de savoir, de faire et d'être, qui ouvrent les horizons vers une compréhension commune et enrichie de phénomènes sociaux et écologiques, ayant le potentiel de servir la conservation de la diversité bioculturelle pour les prochaines générations (Duncan *et al.*, 2023).

DISCUSSION

Le présent chapitre tente de répondre à la question de recherche en explorant le potentiel de l'approche à « double-regard » à soutenir les initiatives de conservation de diversité bioculturelle, notamment les éventuelles aires protégées à initiative autochtone au Québec. La discussion est divisée en trois parties qui reviennent sur les chapitres de l'essai, qui abordent le lien entre la diversité biologique et culturelle, les objectifs des APCA d'un point de vue autochtone ainsi que les principaux défis de leur mise en œuvre.

Partie 1 : *Etuaptomuk*, la diversité culturelle essentielle à une approche bioculturelle de la conservation

Scientifiquement prouvée et internationalement encouragée, la protection de la diversité des cultures autochtones et locales engendre la conception de solutions efficaces et efficientes à la perte de biodiversité qui menace l'existence humaine (Union internationale pour la conservation de la nature, 2021). La conservation de la biodiversité aurait donc avantage à favoriser un dialogue entre la science occidentale et les savoirs autochtones. Cette attention particulière aux savoirs autochtones revient à s'intéresser à leur genèse ; les connaissances autochtones se voient issues du territoire et de l'interconnexion entre ses éléments et l'humain de manière holistique, ils sont transmis de génération en génération à travers la culture qui se traduit dans l'oralité. La place accordée aux langues autochtones, indicateur de la perte de la diversité culturelle dans le monde, devrait ainsi faire partie d'une réflexion stratégie de conservation de la diversité biologique, puisqu'elles assurent un lien entre nature et culture. D'ailleurs, un linguiste et conteur anishnabe, Basil Johnston, précisait qu'une manière de réparer les conséquences assimilatrices de l'État était de soutenir financièrement la protection des langues autochtones (Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, 2018) ; la « revendication la plus urgente [d'un groupe colonisé] est certes la libération et la restauration de sa langue (Memmi, 1957).

Pas étonnant que le Cercle d'experts autochtones du Canada avance que les langues et les cultures devraient être « au cœur des aires de protection et de conservation autochtone » (Le Cercle autochtone d'experts, 2018). Le cas de l'aire protégée du Pipmuakan met de l'avant une telle dichotomie de la conservation où l'État tarde lamentablement à protéger l'habitat du caribou forestier, dont les valeurs culturelles et biologiques n'ont pas d'égal tant pour les nations autochtones innues et la forêt boréale. L'inaction gouvernementale sert davantage une culture occidentale qui favorise une gestion des forêts axée sur les bénéfices économiques et politiques à court terme. En accordant une place de choix à la

langue et à la culture autochtone locale, l'approche à « double-regard » représente un outil ayant le potentiel de servir les préoccupations des peuples autochtones et « un processus de réconciliation », une des principales motivations de l'État à s'engager dans le développement d'APCA. L'approche à « double-regard » favorise cette démarche de réconciliation en créant des possibilités de négociation grâce à l'avènement d'espaces éthiques qui visent à nourrir des relations respectueuses et une communication qui ne soit pas obstruée par une vision du monde prédominante. Justement, l'approche à « double-regard » a été utile à la création du Conseil international du caribou de la Porcupine (Young, 2022) où trois gouvernements, des scientifiques et représentant.e.s de cinq nations autochtones collaborent dans une perspective de conservation bioculturelle. La harde Porcupine s'avère un des rares grands troupeaux de caribous en Amérique du Nord dont la population est restée relativement stable (McDonald, 2017). Cette formation allochtone-autochtone a aussi su revitaliser les savoirs traditionnels autochtones, aptes à orienter la conservation du territoire (parcs nationaux, refuges, identification d'aires à protéger), et la culture responsable de la transmission et du maintien de ces savoirs, la chasse, la préparation de la viande, la fabrication d'objets traditionnels et les cérémonies (Porcupine Caribou Management Board, s. d.).

Des programmes de conservation de la biodiversité auraient donc avantage à prévoir un financement, le temps et les ressources nécessaires à une immersion culturelle des équipes allochtones, sans quoi elles n'accorderont probablement pas d'attention à de possibles actions à mettre en place afin de protéger le vivant de manière plus durable. Au final, le gouvernement québécois, lors de la rédaction du guide d'implantation de la loi encadrant le développement et la gestion d'APIA, aurait tout avantage à éviter de reproduire l'erreur canadienne de ne pas intégrer l'expression des droits autochtones au financement des APCA (Vandermale *et al.*, 2024), un des principaux défis de mise en oeuvre (Tran *et al.*, 2020).

Partie 2 : *Etuaptmumk*, les visées des APCA du point de vue autochtone

Le Cercle d'experts autochtones (CEA) du Canada ainsi que l'Institut du développement des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) partagent une vision conjointe de ce que devrait être les APCA. Ces deux instances soulignent l'importance qu'elles soient axées sur la promotion et le respect des systèmes de savoirs autochtones ; qu'ils soient reconnus à part entière, sur un pied d'égalité avec les systèmes de savoirs occidentaux (Le Cercle autochtone d'experts, 2018 ; IDDPNQL, 2024). Il s'agit de l'essence même de l'approche à « double-regard » qui a été conçu à cet effet (Bartlett *et al.*, 2012). *Etuaptmumk* mise sur l'application de concepts et des principes en accord avec les priorités et les

ontologies autochtones en vue d'« équilibrer les énergies de ces façons de connaître » (Rankin *et al.*, 2023), c'est-à-dire de trouver un équilibre entre les savoirs utilisés à la conservation de la biodiversité.

Ces deux instances autochtones renforcent aussi l'importance de la conservation de la diversité culturelle au sein de projets d'APCA qui devraient « se baser sur divers éléments [culturels¹²], sans avoir à passer par l'argumentaire écologique (...) Une Première Nation devrait pouvoir protéger et conserver ce qu'elle juge important pour elle » (IDDPNQL, 2024). En d'autres mots, faire en sorte que leur vision du monde soit réellement prise en compte. La conservation bioculturelle appelle à libérer le système actuel de conservation de la biodiversité de cette dualité entre nature et culture (Bridgewater et Rotherham, 2019 ; Lukawiecki *et al.*, 2022). N'est-ce pas essentiel si nous nous donnons comme objectif de recentrer les politiques de conservation à l'éventail du vivant de manière plus durable ? L'approche à double regard prend tout son sens à ce niveau, puisqu'elle aspire à la valorisation de l'importance d'arrimer les activités de conservation de la biodiversité aux préoccupations culturelles à travers une éthique de la coexistence et de la coproduction de savoirs (M'sit No'kmaq *et al.*, 2021 ; Almack *et al.*, 2023). Concrètement, depuis une perspective autochtone, la science sera plutôt sensorielle (sentir, toucher, observer, écouter et goûter) et expérientielle (observations, enseignement ou récits transmis), ancrée dans le territoire et la culture. Depuis une perspective de la science occidentale, les protocoles seront davantage techniques, privilégiant la technologie et les analyses empiriques. Cette démarche collaborative s'inscrit dans l'approche à « double-regard » sachant qu'elle débouche vers un partage de la responsabilité d'atteindre des résultats aux bénéfices mutualisés, tout en intimant un devoir d'agir ici et maintenant afin de protéger ce qui est important pour la communauté autochtone, ce qui s'apparente aux objectifs de conservation bioculturelle d'éventuelles aires protégées à initiative autochtone.

Toutefois, un dialogue respectueux et juste entre savoirs occidentaux et autochtones, même s'il mène à une coproduction de savoirs pertinents et utiles à la conservation de la diversité bioculturelle, ne suffit pas à soutenir la vision autochtone des APCA. Le CEA et l'IDDPNQL qualifient une aire protégée d'autochtone si elle respecte et protège la propriété intellectuelle des données dans une optique de (re)légitimisation des droits et des responsabilités autochtones (Le Cercle autochtone d'experts, 2018 ; IDDPNQL, 2024). Cette particularité s'inscrit dans plusieurs projets d'APCA qui utilisent la technologie moderne au service de la souveraineté des données, incarnant directement l'approche à « double-regard ». L'application

¹² La protection des valeurs culturelles, patrimoniales, spirituelles et identitaires et la pérennité des pratiques traditionnelles, la relativité des frontières territoriales, la transmission des savoirs et des langues autochtones, un lieu de guérison

mobile SIKU, développée par et pour les populations autochtones de l'Arctique, permet par exemple de documenter des observations environnementales et culturelles en temps réel en respectant les savoirs traditionnels et une vision holistique de la nature, et de décider individuellement et collectivement de l'utilisation des données (Crump, 2023). L'autonomie intellectuelle que cela procure aux communautés autochtones permet de produire, gérer et interpréter leurs données en respectant leurs objectifs culturels et écologiques ancrés à leur territoire et leurs réalités.

Justement, le CEA et l'IDDPNQL s'attendent à ce que les APCA relèvent d'une gouvernance autochtone en étant dirigées par des Autochtones, opérées via les manières de faire autochtones localement adaptées et flexibles. L'approche à « double-regard » encourage d'ailleurs des projets coconstruits en fonction du contexte local, des objectifs communs et des partenariats spécifiques (Almack *et al.*, 2023). Elle priorise un processus décolonial afin de se détourner des règles autoritaires et rigides encore imposées aujourd'hui, faisant fi des valeurs et des cultures autochtones (Conseil des Innus de Pessamit, 2022).

Partie 3 : *Etuaptmumk*, les défis de réalisation d'APCA

La mise en œuvre d'APCA se voit freiner par un déséquilibre de pouvoir entre les instances allochtones et autochtones, ce qui affecte le développement de relations de nation à nation et de partenariats, tous deux essentiels à leur établissement (Zurba *et al.*, 2019 ; Tran *et al.*, 2020). Vitrine de réappropriation culturelle et territoriale, les APCA devraient servir les motivations autochtones et allochtones de la conservation bioculturelle qui semble revenir ultimement à la notion de pouvoirs, tel que le stipule le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (2018), qui réitère l'idée que :

« la vraie voie vers la réconciliation passe par une relation de nation à nation (...) pas seulement un changement de vocabulaire, mais aussi d'un changement de paradigme (...) où l'on passe de la notion de droits à celle de pouvoirs. »

L'ingénieure forestière innue Valérie Courtois se représente la peur de la population québécoise de la notion de « pouvoir » comme une mauvaise interprétation des possibles des populations autochtones s'ils avaient une véritable voix à la gouvernance du territoire, par exemple d'utiliser un « droit de veto » (Gagnon et Courtois, 2022). En est-il réellement ainsi ? Si c'était le cas, qu'est-ce qui motiverait ce « dangereux droit de veto » de la part des populations autochtones ? La sociologue Solange Nadeau, qui œuvre en contexte autochtone depuis plusieurs années au ministère des Ressources naturelles Canada, (ré)ajuste cette représentation en se référant aux valeurs des populations autochtones qui régissent la

notion de « pouvoir » qu'ils.elles exerceraient sur leur territoire en faisant référence à une meilleure compréhension de la valeur d'existence, depuis une vision holistique :

« Même si un.e membre d'une communauté autochtone n'utilise pas le territoire ancestral, il.elle sait qu'il est là. En sachant que la protection des créatures vivantes et la santé de la terre demeurent à l'origine des préoccupations de la communauté et guident ses actions, cette personne aura bonne conscience. Cette perspective [lui permet la paix d'esprit] puisqu'elle incarne celle d'un.e gardien.ne du territoire qui considère les sept générations futures comme outil décisionnel ». (Solange Nadeau citée dans Gauthier *et al.*, 2014)

La gouvernance autochtone du territoire guidée par une vision holistique du monde favorise une utilisation durable du territoire dans une perspective de long terme, ce qui ne saurait nuire à la situation alarmante actuelle. L'approche à « double-regard » aborde évidemment la question du déséquilibre de pouvoir à différents niveaux et à différentes étapes de réalisation de projets d'APCA.

En premier lieu à travers une posture individuelle d'ouverture et d'humilité qui permette l'avènement d'espaces éthiques et de relations respectueuses (*two-eyed believing*). Ces espaces, élément central de l'approche à « double-regard », servent à la rencontre, au rapprochement interculturel aussi identifié comme un défi à la réalisation d'APCA (Tran *et al.*, 2020). L'approche à « double-regard » sous-tend la rencontre d'humains aptes à se détacher de leur position professionnelle et sociale et laisser place à des conversations franches entre personnes prêtes à prendre le temps d'apprendre ensemble pour mieux avancer. Dans le cadre de la conservation de la faune marine, la création d'espaces éthiques a été essentielle pour la Nation Saugeen Ojibway confrontée aux régulateurs et à la centrale d'énergie nucléaire, incapables de reconnaître leurs préoccupations culturelles et écologiques. Des approches relationnelles plus efficaces ont su soutenir des projets de conservation bioculturelle en partenariat (Aquatic Habitat Canada, 2022). Comme dans le cas des APCA, les espaces éthiques ont le potentiel « de faire tomber la peur », les appréhensions et les jugements (Gary Pritchard cité dans Young, 2022).

En second lieu, l'approche à « double-regard » encourage la place du pouvoir-agir autochtone grâce à une cohabitation interculturelle des visions du monde véhiculée par des canaux de communication dialogiques et expérientiels (*Two-eye seeing*). Cela requiert un engagement mutuel dans un processus de coapprentissage où le développement conjoint des capacités devrait soutenir des compétences culturelles, écologiques, politiques et techniques qui nourrissent l'équité des savoirs, mais aussi les manières autochtones de faire et de penser (Wall *et al.*, 2023). Une meilleure compréhension des objectifs autochtones communautaires laisse place à des choix conjoints en adéquation culturelle et scientifique,

lesquels sont supportés par la formation de membres de la communauté prenant part aux diverses étapes de réalisation de projets de conservation bioculturelle. Kathleen Ryan de la compagnie nucléaire Bruce Power indique que ces nouvelles relations partenariales basées sur un savoir conjoint « permettent un forum, des bases de discussion et un partage d'information [entre la communauté et la compagnie] qui orientent la prise de décision quant aux interactions, aux risques, aux impacts et aux changements [de la qualité de l'eau] dans le temps. » (trad.libre de Ryan citée dans Aquatic Habitat Canada, 2022). Le partage de pouvoir managérial qui en résulte représente bien dans quelle mesure la réussite des APCA dépendent du soutien à la formation et à l'intégration des savoirs autochtones dans les structures de gouvernance.

En troisième lieu, le processus d'intégration d' *Etuaptmumk* vise une transformation des relations par l'entremise d'un rapprochement interculturel qui favorise l'action et la coproduction de savoirs (*two-eyed doing*). L'influence des principes philosophies traditionnels autochtones a la le potentiel de prescrire le respect physique, émotionnel et spirituel d'espèces, d'habitats et d'écosystèmes. Cependant, ces répercussions attendues ne sont possibles qu'en respectant le rythme de l'application de l'approche à « double-regard ». Cela exige un engagement communautaire soutenu dans le temps et l'espace ainsi que des ressources. Cette manière de procéder va bien souvent à l'encontre de la tendance productiviste occidentale de mener à bien un projet. Les cadres institutionnels se soucient davantage des indicateurs de succès que du chemin pour s'y rendre. De même, les financements accordés ne tiennent souvent pas compte de l'investissement nécessaire à la construction et au maintien de relations. Ce processus relationnel répond difficilement aux normes de reddition de compte exigées par les bailleurs de fond. Pourtant, la démarche d'application de l'approche à « double-regard » réhumanise les processus institutionnels et sort de son aliénation autant les travailleur.e.s que les participant.e.s autochtones.

« [En ne laissant] pas l'urgence (...) ou les pressions de produire des résultats rapides interférer avec le processus important d'établissement d'une relation respectueuse et de coproduction de connaissances de manière éthique » (Almack *et al.*, 2023)

Etuaptmumk faire émerger des relations partenariales profondes, plus efficaces et de nouveaux possibles (Gavin *et al.*, 2018). À petite échelle, l'approche à « double-regard » sert la conservation de la diversité bioculturelle et les droits autochtones, contrairement à une longue démarche juridique revendicatrice estimée à peu près « aussi productive qu'une expédition guidée par une carte vierge » d'après Hannah Askew, avocate spécialisée en environnement (Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, 2018).

CONCLUSION

En tenant compte de l'urgence de freiner la perte de biodiversité, il va de soi de tenir compte de la grande valeur des écosystèmes canadiens (Vandermale *et al.*, 2024), particulièrement de la forêt boréale et du pergélisol, qui ont un rôle de régulation climatique à l'échelle mondiale, mais qui pourraient bien relâcher du méthane et du carbone en grande quantité si ces biomes subissent trop de dégradations (Comité consultatif sur les changements climatiques, 2022). D'ailleurs, en concluant son mémoire à la commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, *Minashkkuau-Atik^u, symbole de la culture innue, de la biodiversité et d'une saine gestion des forêts*, le Conseil des Innus de Pessamit rend compte de la grande responsabilité du gouvernement du Québec. La gestion durable des forêts prescrite par la loi, qu'il ne respecte pas à l'heure actuelle, « ne permet pas la réconciliation avec le peuple [innu, et devrait passer] par une réelle participation des Premières Nations en amont du processus de décisions » (Conseil des Innus de Pessamit, 2022). Aujourd'hui, plus de 92% du territoire québécois est contrôlé par la Couronne (terres publiques), pourtant le gouvernement peine à le protéger à la hauteur des objectifs internationaux de conservation considérée comme essentiels en vue de la santé humaine et planétaire.

La science et les institutions internationales insistent sur le fait que les modes autochtones de gouvernance et de gestion du territoire présentent un succès de conservation égal ou supérieur aux aires protégées gérées par les états allochtones (Hessami *et al.*, 2021). Le Québec, embrassant éventuellement cette voie par l'entremise du développement d'aires protégées à « initiative autochtone », aurait intérêt à considérer l'approche à « double-regard » dans sa mise en œuvre. Cette approche met en place les conditions nécessaires au soin des relations dans une perspective de réconciliation grâce à un rapprochement culturel favorisant la coexistence des savoirs autochtones et occidentaux, ce qui permet une meilleure compréhension de situations socioécologiques complexes. L'approche à « double-regard » exhorte aussi au devoir d'apprendre et d'agir, cela demande de l'humilité, de la patience, du temps et des efforts pour se familiariser de façon constructive avec la gouvernance et la vision holistique autochtones. Ces conditions permettent de faire face aux principaux défis et écueils de la mise en place d'APCA, soit l'écart qui persiste entre les visions qui guident les actions de conservation, la reconnaissance des droits et des responsabilités autochtones, le financement des projets et l'établissement de partenaires efficaces. En faisant place à un pluralisme ontologique ancré dans la praxis et l'ouverture interculturelle, l'approche à « double-regard » est capable d'orienter des pratiques de conservation qui ont plus de chances de succès (Díaz *et al.*, 2015 ; Menzies *et al.*, 2024).

ANNEXE A

Le Nitassinan de Pessamit



Source : Conseil des Innus de Pessamit (2022)

ANNEXE B

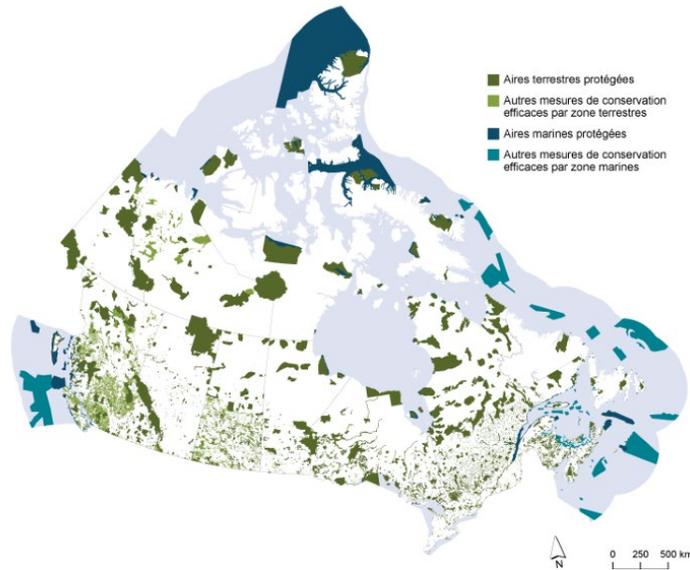
Mots-clés utilisés lors de la recherche de littérature scientifique

- Français : diversité, biologique, culturelle, bioculturelle, conservation, approche, autochtone, double-regard, deux-yeux, aire de protection, aire protégée, initiative autochtone, application, gouvernance du territoire, cogouvernance, gestion forestière, savoirs traditionnels, leadership autochtone, dualité nature-culture, droits autochtones, holisme, réconciliation, décolonisation, Pipmuakan, Akumunan, Innu
- Anglais : diversity, biological, cultural, biocultural, conservation, approach, two-eyed seeing, indigenous, land protection, protected area, conserved area, indigenous led, application, territorial governance, cogovernance, forest management, traditional knowledge, indigenous leadership, nature-culture duality, indigenous rights, holism, reconciliation, decolonization, Pipmuakan, Akumunan, Innu

ANNEXE C

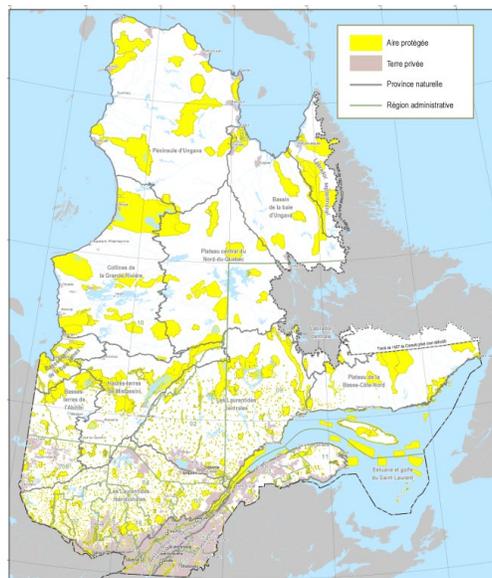
Aires protégées au Canada et au Québec

Aires protégées et de conservation au Canada, en 2023



Source : Paillon (2024)

Aires protégées au Québec, en 2024



Source: Registre des aires protégées au Québec

ANNEXE D

Défis de développement et de gestion d'aires protégées en contexte autochtone au Québec

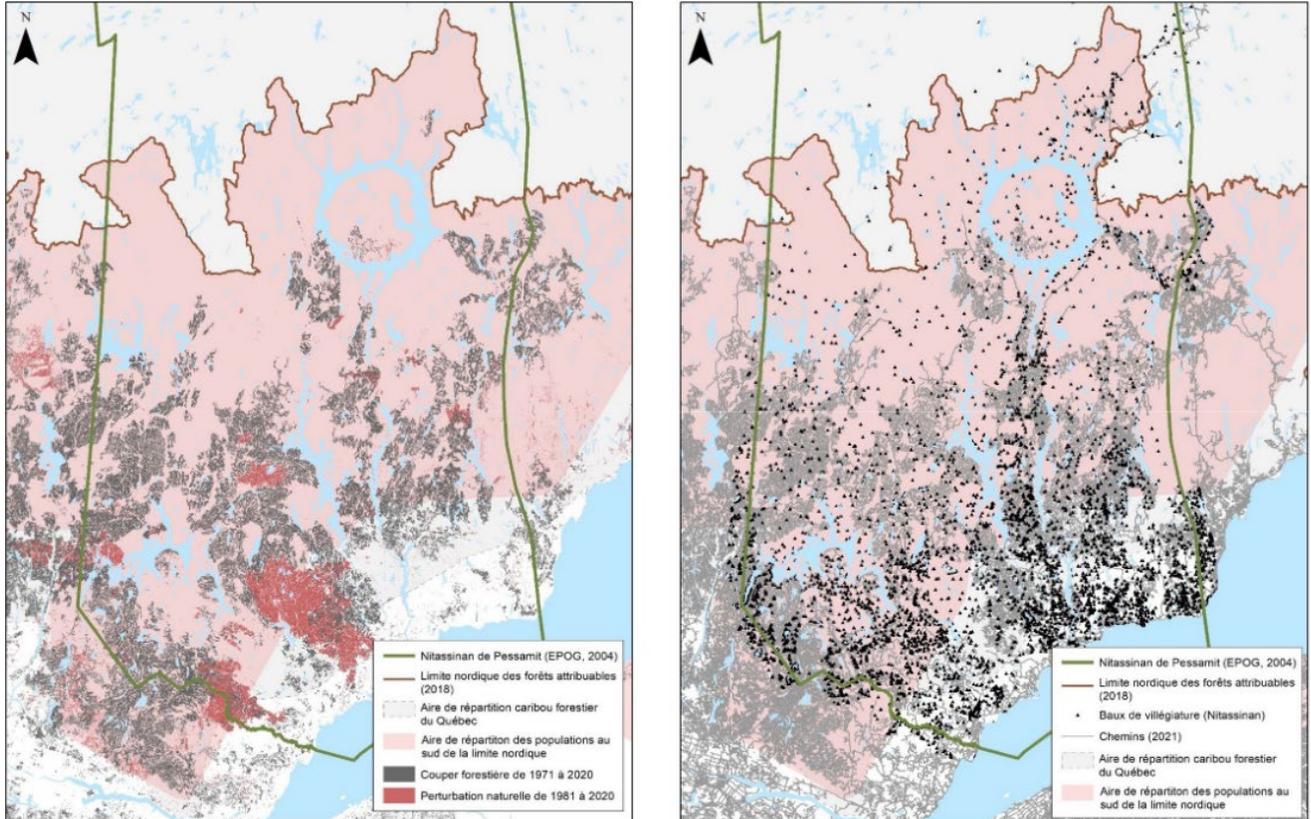
Gouvernance	Situation sociopolitique locale complexe et besoins de soutien d'institutions autochtones
	Les systèmes dominants en place pèsent sur les capacités des communautés autochtones à endosser la pleine gestion d'APCA et à négocier les conditions de réalisation, car les membres et élu.e.s autochtones jonglent avec des réalités particulières et exigeantes, telles que le taux élevé de suicide au sein des communautés ou l'accès à des services publics adéquats ; « Je doute qu'on puisse parler de relation égalitaire si l'un des groupes assis à la table de discussion doit faire bouillir son eau avant de la consommer ». (<i>Commission de vérité et réconciliation du Canada - NCTR, 2021 ; Gagnon et Courtois, 2022</i>).
Gouvernance	Capacités autochtones, planification et implantation
	Même en faisant leurs preuves quant à leur capacité à gérer le projet de conservation bioculturelle Akumunan, la communauté d'Essipit n'a pas l'autorisation de « développer ses propres orientations, son plan de conservation, des activités de conservation, du matériel éducatif et de communication » ou des occasions socioéconomiques visant l'autofinancement à cause d'une forte résistance du gouvernement à déléguer ses pouvoirs liés à la gestion du territoire (Champagne-Côté <i>et al.</i> , 2023), une possibilité d'ailleurs prévue à l'article 12 de la LPCN (IDDPNQL, 2024).
Institutions étatiques	Contestation d'une législation non appliquée
	Les politiques étatiques en place donnent lieu à des consultations des peuples autochtones qualifiées d'inadéquates, d'inefficaces et d'irrespectueuses (Conseil des Innus de Pessamit, 2021 ; Gagnon et Courtois, 2022). Le Conseil innu de Pessamit dénonce cette situation et relate que les communautés autochtones ont « très peu d'influence sur la prise de décision », car elles sont consultées à la dernière étape du processus et leurs demandes ne doivent pas impacter les possibilités forestières ; un processus peu flexible qui ne respecte pas les prescriptions de la loi (Conseil des Innus de Pessamit, 2022).
	Manque de support en vue d'application de la loi
	Le Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit souligne la difficulté à prendre place au sein d'une unité de gestion qui les considère comme une partie prenante, participant au même titre que les autres acteurs à un niveau consultatif seulement, sans égard à la relation unique qu'entretiennent leurs membres et leurs ancêtres au territoire depuis des millénaires (Champagne-Côté <i>et al.</i> , 2023). Le mépris de la relation que les peuples autochtones entretiennent avec la terre (Champagne-Côté <i>et al.</i> , 2023) soulève des questions quant à la véritable mesure dans laquelle l'autodétermination des peuples autochtones est respectée par rapport à une souveraineté affirmée sur le territoire canadien dont l'État se réclame, possédant même, au final, les aires protégées (Vandermale <i>et al.</i> , 2024).
Institutions étatiques	Politiques restrictives
	Avoir accès aux ressources et au soutien afin de protéger leur territoire et leur culture peut exiger des communautés autochtones des concessions au niveau de leur autodétermination, une contrepartie lourde de conséquences, considérée comme un « enchevêtrement colonial » (Champagne-Côté <i>et al.</i> , 2023). Cet enchevêtrement se vit lors des propositions de l'État aux communautés autochtones, comme dans le cas du caribou lorsque deux scénarios de protection abandonnent, soit 50 ou 75% de son habitat au profit de l'industrie forestière (Conseil des Innus de Pessamit, 2022).

Partenariats et collaborations	Travail interculturel, l'ouverture à différents systèmes de connaissances
	L'ingénieure forestière innue Valérie Courtois souligne l'incompréhension quant à la valeur ajoutée de la science et gouvernance territoriale autochtone à la science occidentale, qui n'arrive qu'à brosser un récent portrait du cycle de la population du caribou observé pendant des millénaires par sa Nation, qui « risque [sa] vie pour cette relation-là » (Gagnon et Courtois, 2022). Une collaboration mettant de l'avant ces savoirs sur le même pied d'égalité serait bénéfique pour tous.tes (Gagnon et Courtois, 2022 ; Rousseau, 2022).
	Développement de partenariats
	Dans le cadre de la réserve de biodiversité Akumunan, le Conseil d'Essipit fait état de près d'une quinzaine de collaborations différentes en vue de réaliser des activités de conservation qui protègent la diversité bioculturelle (Champagne-Côté <i>et al.</i> , 2023). Un des membres du Conseil exprime son désarroi comme quoi ils étaient « surmenés [...] nous avons tant de responsabilités à assumer à même un seul poste de travail » [Ma traduction] (Champagne-Côté <i>et al.</i> , 2023)
	Engagement dans les paradigmes coloniaux
Autres formes de pressions	Le Conseil innu de Pessamit a participé à tous les forums, tables de concertation et comités de travail en lien avec la stratégie caribou sans avoir pour autant « de pouvoir décisionnel et d'influence notable sur la prise de décision et les mandats » de ces initiatives provinciales (Conseil des Innus de Pessamit, 2022).
	Déséquilibre de pouvoir
	La limitation du transfert intergénérationnel de connaissances traditionnelles se voit fortement reliée aux enjeux d'accès au territoire et au vieillissement des aîné.e.s détenteur.trice.s de savoirs (Beaudoin <i>et al.</i> , 2014). L'aire protégée permet aux Essipiinnuat de léguer un territoire aux générations futures favorisant la transmission du patrimoine de la communauté et soutenir les activités de conservation bioculturelle. Reste que les aires protégées se voient plus souvent qu'autrement gérés par la science et les savoirs occidentaux (Le Cercle autochtone d'experts, 2018).
Autres formes de pressions	Développement et pressions du marché
	Le portrait du territoire ancestral de la communauté innue de Pessamit a beaucoup changé au cours des dernières décennies, principalement à cause de l'intensification de la coupe forestière et donc de l'augmentation des chemins forestiers, ainsi que de l'attribution de baux de villégiatures, convertissant les forêts matures (habitat du caribou) en jeunes forêts favorables entre autres à la présence de l'ours et du loup (principaux prédateurs du caribou) (Conseil des Innus de Pessamit, 2022).
Menaces environnementales	Les perturbations naturelles et les impacts des changements climatiques influencent les possibilités de préservation des écosystèmes et de la revitalisation culturelle auxquels font référence certains membres de la communauté d'Essipit, qu'il s'agisse de feux de forêt, des épidémies de tordeuse de bourgeons d'épinettes ou de la chaleur qui affecte le niveau d'eau des lacs et des rivières, donc les activités traditionnelles de pêche (Champagne-Côté <i>et al.</i> , 2023).

ANNEXE E

Cartes des perturbations du Nitassinan

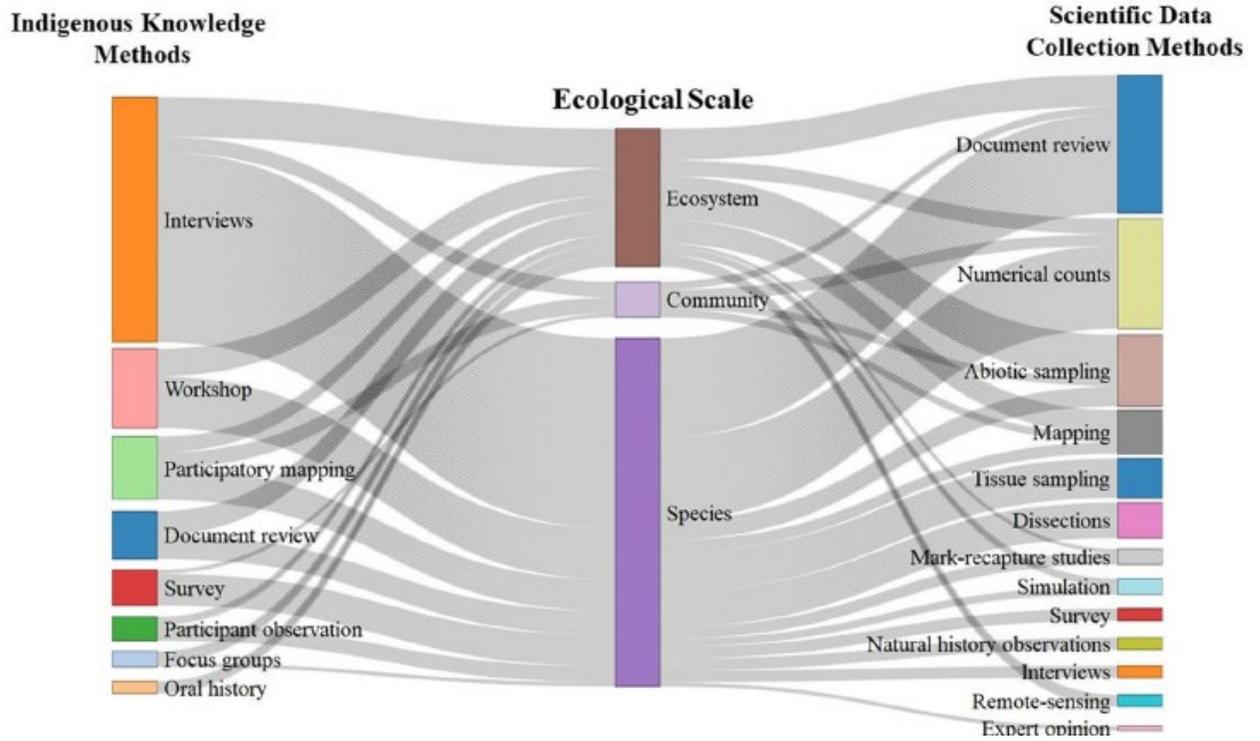
À gauche, les coupes et perturbations naturelles et, à droite, les chemins et la villégiature



Source : Conseil des Innus de Pessamit (2022)

ANNEXE F

Relations entre les méthodes scientifiques autochtones et allochtones à l'échelle écologique



Source : Alexander et al. (2019)

ANNEXE G

Campagne de sensibilisation par une organisation autochtone

Les images ci-dessous ont été développées par l'Institut Gespe'gewa'gi de la compréhension naturelle (Gespe'gewa'gi Institute of Natural Understanding en anglais) dans le cadre de leur campagne de sensibilisation à la libération d'une espèce de poisson menacé, la lompe.



Source : Almack et al. (2023)

BIBLIOGRAPHIE

- Abu, R., Reed, M. G. et Jardine, T. D. (2020). Using two-eyed seeing to bridge Western science and Indigenous knowledge systems and understand long-term change in the Saskatchewan River Delta, Canada. *International Journal of Water Resources Development*, 36(5), 757-776.
<https://doi.org/10.1080/07900627.2018.1558050>
- Adam, M.-C. et Kneeshaw, D. (2010). *Élaboration de cadres de critères et indicateurs autochtones* [Analyse]. Réseau de gestion durable des forêts.
- Alexander, S. M., Provencher, J. F., Henri, D. A., Taylor, J. J., Lloren, J. I., Nanayakkara, L., Johnson, J. T. et Cooke, S. J. (2019). Bridging Indigenous and science-based knowledge in coastal and marine research, monitoring, and management in Canada. *Environmental Evidence*, 8(1), 36.
<https://doi.org/10.1186/s13750-019-0181-3>
- Almack, K., Dunlop, E. S., Lauzon, R., Nadjiwon, S. et Duncan, A. T. (2023). Building trust through the Two-Eyed Seeing approach to joint fisheries research. *Journal of Great Lakes Research*, 49, S46-S57.
<https://doi.org/10.1016/j.jglr.2022.11.005>
- Aquatic Habitat Canada. (2022, 25 janvier). *Learning & Engagement Dialogue: Indigenous Partnerships in Aquatic Habitat Management & Restoration* [Webinaire Learning & Engagement Dialogue].
<https://www.youtube.com/watch?v=mKx4qQo9fls>
- Bacon, J. (2024, 14 novembre). *Cultures et savoirs autochtones* [Formation par l'Institut nordique du Québec]. Retraite nordique, Saint-Paulin. https://inq.ulaval.ca/sites/default/files/2024-11/Programme_long_Retraite_nordique_V3_0.pdf
- Bartlett, C., Marshall, M. et Marshall, A. (2012). Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing. *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2(4), 331-340.
<https://doi.org/10.1007/s13412-012-0086-8>
- Beaudoin, J.-M., St-Georges, G. et Wyatt, S. (2014). Valeurs autochtones et modèles forestiers: Le cas de la Première Nation des Innus d'Essipit. *Recherches amérindiennes au Québec*, 42(2-3), 97-109.
<https://doi.org/10.7202/1024105ar>
- Bégin, C. (2021, 5 octobre). L'Après-2020 des aires protégées. *Nature Québec*.
<https://naturequebec.org/lapres-2020-des-aires-protegees/>
- Bellefleur, P., Kanapé, É., Bélanger, L. et Beaudoin, J.-M. (2022). E nutshemiu itenitakuat, pour la conservation et l'aménagement du patrimoine naturel dans le Nitassinan des Innus de Pessamit: Étude de cas du Natau-assi d'un groupe familial. *Revue d'études autochtones*, 52(3), 21.
<https://doi.org/10.7202/1110696ar>
- Bernard, M.-C. (2021). Réflexivité et savoirs situés. Dans *Guide décolonisé et pluriversel de formation à la recherche en sciences sociales et humaines* (Éditions science et bien commun). Partage dans les Mêmes Conditions. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/projetthese/chapter/la-reflexivite-en-recherche/>

- Black, K. et McBean, E. (2016). Increased Indigenous Participation in Environmental Decision-Making: A Policy Analysis for the Improvement of Indigenous Health. *International Indigenous Policy Journal*, 7(4). <https://doi.org/10.18584/iipj.2016.7.4.5>
- Blouin, D., Bissonnette, J.-F. et Bouthillier, L. (2021). Les Autochtones, le bien-être collectif et la rationalité gouvernementale; une réflexion théorique en forêt publique au Québec. *Vertigo*, (Volume 21 Numéro 3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.34246>
- Bois, G. (2019, 31 octobre). *Droits des Autochtones : les craintes du Québec*. Radio-Canada. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1369931/declaration-nations-unies-autochtones-quebec-colombie-britannique>
- Boisclair, V. (2024, 21 octobre). *Après l'accord historique sur la biodiversité, que nous réserve la COP16? | COP16 sur la biodiversité*. Radio-Canada. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2108837/cop16-biodiversite-cali-colombie-dsi-plans-finance>
- Bonneuil, C. (2021). Chapitre 3. Comment ne pas voir les limites de la planète. Petite histoire de la mystique de la croissance indéfinie. Dans *Politiques de l'Anthropocène* (p. 235-254). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.sinai.2021.01.0235>
- Bridgewater, P. et Rotherham, I. D. (2019). A critical perspective on the concept of biocultural diversity and its emerging role in nature and heritage conservation. *People and Nature*, 1(3), 291-304. <https://doi.org/10.1002/pan3.10040>
- Brière, L. (2021). Cadres théoriques et valeurs. Dans *Guide décolonisé et pluriversel de formation à la recherche en sciences sociales et humaines* (Éditions science et bien commun). Partage dans les Mêmes Conditions. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/projetthese/chapter/cadres-theoriques-et-valeurs/>
- Brière, L. (2024, 23 mai). *Contributions à l'étude des relations entre l'être humain, la société et la nature* [Matériel didactique du cours « Humanités environnementales » dans le cadre du Programme court de 2e cycle en éducation relative à l'environnement].
- Cárdenas, Y. V. (2023). *À la défense des droits du fleuve*, *Relations*(822), 42-46.
- Cárdenas, Y. V. et Mestokosho, U. (2022). La reconnaissance de la personnalité juridique de la Rivière Magpie /Mutehekau Shipu au Canada. *Intergentes: The McGill journal of international law and legal pluralism*, 40.
- Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale. (2018). *Mise en application de la DNUDPA : Autres réflexions sur les liens à tisser entre les lois internationales et nationales, et le droit autochtone* [Rapport spécial]. <https://www.cigionline.org/static/documents/documents/UNDRIP%20FRENCHweb.pdf>
- Champagne-Côté, R., Beaudoin, J.-M., Bélanger, L., St-Onge, M., Asselin, H. et Suffice, P. (2023). Indigenous leadership in creating a protected area: The Akumunan Biodiversity Reserve (Canada). *Global Ecology and Conservation*, 48, e02681. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2023.e02681>

- Champagne-Côté, R., Beaudoin, J.-M., Bélanger, L., St-Onge, M., Goulet, K., Rémillard, U., Moreau, J., Boulianne, J.-F. et Ross, M. (2021, décembre). *Favoriser la réussite des projets de conservation autochtone : l'étude du cas de la réserve de biodiversité Akumunan* [Rapport de recherche remis à la Fondation de la Faune]. Université Laval.
https://foresterieautochtone.ulaval.ca/fileadmin/Fichiers/Fichiers/Publications/Documents_PDF/2021_Projets_conservation_autochtone_Akumunan.pdf
- Comité consultatif sur les changements climatiques. (2022, 24 novembre). *Climat et biodiversité : redéfinir notre rapport à la nature*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/organismes-lies/comite-consultatif-changements-climatiques/climat-biodiversite-redefinir-rapport-nature.pdf>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada - NCTR. (2021, 7 janvier). <https://nctr.ca/a-propos/histoire-de-la-cvr/commission-de-verite-et-reconciliation-du-canada/?lang=fr>, <https://nctr.ca/a-propos/histoire-de-la-cvr/commission-de-verite-et-reconciliation-du-canada/?lang=fr>
- Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). (2024). *La conservation de la biodiversité*. Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). <https://www.ccmf.org/des-forêts-saines/la-conservation-de-la-biodiversite/>
- Conseil des Innus de Pessamit. Ensemble vers une aire protégée autochtone au Pipmuakan : le Conseil des Innus de Pessamit dévoile son projet au public. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/ensemble-vers-une-aire-protgee-autochtone-au-pipmuakan-le-conseil-des-innus-de-pessamit-devoile-son-projet-au-public-888755970.html> 31 mars 2021.
- Conseil des Innus de Pessamit. (2022, 31 mai). *Minashkuau-Atiku: SYmbole de la culture innue, de la biodiversité et d'une saine gestion de nos forêts* [Mémoire]. <https://consultation.quebec.ca/processes/caribous>
- Convention on biological diversity. (2018). Decision adopted by the Conference of the parties to the Convention on biological diversity (p. 7). <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-13-en.pdf>
- Crump, S. (2023, 13 décembre). *SIKU a tool for Indigenous-led research & meaningful research engagement with Indigenous communities* [Séminaire du NSERC PermafrostNet]. <https://www.youtube.com/watch?v=SBAj5Hm4XrY>
- Descola, P. (2015). *Par-delà nature et culture* (Gallimard).
- Díaz, S., Demissew, S., Carabias, J., Joly, C., Lonsdale, M., Ash, N., Larigauderie, A., Adhikari, J. R., Arico, S., Báldi, A., Bartuska, A., Baste, I. A., Bilgin, A., Brondizio, E., Chan, K. M., Figueroa, V. E., Duraiappah, A., Fischer, M., Hill, R., ... Zlatanova, D. (2015). The IPBES Conceptual Framework — connecting nature and people. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 14, 1-16. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2014.11.002>

- Duncan, A. T., Lauzon, R. et Harpur, C. (2023). An investigation into Saugeen Ojibway Nation-based ecological knowledge on the ciscoes (*Coregonus* spp.) of Lake Huron. *Journal of Great Lakes Research*, 49, S138-S147. <https://doi.org/10.1016/j.jglr.2023.02.004>
- Ens, E., Scott, Mitchell. L., Rangers, Y. M., Moritz, C. et Pirzl, R. (2016). Putting indigenous conservation policy into practice delivers biodiversity and cultural benefits. *Biodiversity and Conservation*, 25(14), 2889-2906. <https://doi.org/10.1007/s10531-016-1207-6>
- Exploring By The Seat Of Your Pants. (2020, 4 juin). *Philippe Thomas | Monitoring Environmental Contaminants Through Indigenous Community Monitoring* [Conférence]. <https://www.youtube.com/watch?v=JHtHT1IOWQE>
- Finegan, C. (2018). Reflection, Acknowledgement, and Justice: A Framework for Indigenous-Protected Area Reconciliation. *International Indigenous Policy Journal*, 9(3). <https://doi.org/10.18584/iipj.2018.9.3.3>
- Forbes, A., Ritchie, S., Walker, J. et Young, N. (2020). Applications of Two-Eyed Seeing in Primary Research Focused on Indigenous Health: A Scoping Review. *International Journal of Qualitative Methods*, 19, 1609406920929110. <https://doi.org/10.1177/1609406920929110>
- Gagnon, J. et Courtois, V. (2022). Gardiens et gardiennes de la terre : de la conservation à la conversation: Entrevue avec Valérie Courtois, Ilnu de la communauté de Mashteuiatsh et directrice de l'Initiative de leadership autochtone. *Revue d'études autochtones*, 52(3), 97. <https://doi.org/10.7202/1110702ar>
- Gauthier, S., Lorente, M., Kremsater, L., De Grandpré, L., J.Burton, P., H. Hogg, E., Nadeau, S., A. Nelson, E., R. Taylor, A. et Ste-Marie, C. (2014). *Tracking Climate Change Effects: Potential Indicators for Canada's Forests and Forest Sector*. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts. <https://osdp-psdo.canada.ca/dp/en/search/metadata/NRCAN-CFS-1-35568>
- Gavin, M. C., McCarter, J., Berkes, F., Mead, A. T. P., Sterling, E. J., Tang, R. et Turner, N. J. (2018). Effective Biodiversity Conservation Requires Dynamic, Pluralistic, Partnership-Based Approaches. *Sustainability*, 10(6), 1846. <https://doi.org/10.3390/su10061846>
- Gavin, M., Mccarter, J., Mead, A., Berkes, F., Stepp, J., Peterson, D. et Tang, R. (2015). Defining biocultural approaches to conservation. *Trends in Ecology & Evolution*, 30. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2014.12.005>
- Gerbet, T. (2024, 9 septembre). *Le Québec perdrait jusqu'à 900 M\$ avec un décret fédéral de protection du caribou*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2102893/decret-protection-caribou-pertes-economie-quebec-ottawa-etude-impact>
- Görg, C., Plank, C., Wiedenhofer, D., Mayer, A., Pichler, M., Schaffartzik, A. et Krausmann, F. (2020). Scrutinizing the Great Acceleration: The Anthropocene and its analytic challenges for social-ecological transformations. *The Anthropocene Review*, 7(1), 42-61. <https://doi.org/10.1177/2053019619895034>

- Hall, L., Dell, C. A., Fornssler, B., Hopkins, C., Mushquash, C. et Rowan, M. (2015). Research as Cultural Renewal: Applying Two-Eyed Seeing in a Research Project about Cultural Interventions in First Nations Addictions Treatment. *International Indigenous Policy Journal*, 6(2). <https://doi.org/10.18584/iipj.2015.6.2.4>
- Hébert, M. (2019). Participation autochtone à la gestion des territoires et des ressources naturelles au Québec : de l'extension des droits à la production de futurs. Dans D. Busca et N. Lewis, *Penser le gouvernement des ressources naturelles* (p. 371-394). Les Presses de l'Université de Laval. <https://doi.org/10.1515/9782763735085-014>
- Hessami, M. A., Bowles, E., Popp, J. N. et Ford, A. T. (2021). Indigenizing the North American Model of Wildlife Conservation. *FACETS*, 6, 1285-1306. <https://doi.org/10.1139/facets-2020-0088>
- Huybens, N. (2011). Comprendre les aspects éthiques et symboliques de la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale du Québec. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (11-2). <https://doi.org/10.4000/vertigo.11119>
- ICI.Radio-Canada.ca. (2021, 24 avril). *Le gardien des atikuet*. Radio-Canada.ca. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/2356/jean-luc-kanape-caribou-pipmuacan-nitassinan-pessamit>
- IDDPNQL. (2024). *Vers de véritables aires protégées dirigées par les Premières Nations*. <https://iddpnql.ca/wp-content/uploads/2024/02/2024-rapport-apia-fr.pdf>
- Iwama, M., Marshall, M., Marshall, A. et Bartlett, C. (2009). Two-Eyed Seeing and the Language of Healing in Community-Based Research. *The Canadian Journal of Native Education*, 32(2). <https://doi.org/10.14288/cjne.v32i2.196493>
- Jung, D. (2023, 1^{er} mars). *L'ode poétique à la liberté et au caribou de Rita Mestokosho*. Radio-Canada. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1959655/caribou-ode-liberte-poetesse-rita-mestokosho>
- Keucheyan, R. (2018). *La nature est un champ de bataille* (La Découverte).
- Kutz, S. et Tomaselli, M. (2019). "Two-eyed seeing" supports wildlife health. *Science*, 364(6446), 1135-1137. <https://doi.org/10.1126/science.aau6170>
- Larcombe, L., Hydesmith, E., Restall, G., Ringaert, L., Singer, M., Souleymanov, R., Keynan, Y., Payne, M., Macdonald, K., Orr, P. et McLeod, A. (2021). Creating change using two-eyed seeing, believing and doing; responding to the journey of northern First Nations people with HIV. *Journal of Indigenous HIV Research*, 11. <https://www.caan.ca/wp-content/uploads/2024/12/Vol-11-Intro-Pages.pdf>
- Le Centre de Gouvernancede L'information des Premières Nations. (s. d.). *Les principes de PCAP® des Premières Nations*. Le Centre de Gouvernancede L'information des Premières Nations. Récupéré le 22 mai 2024 de <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>
- Le Cercle autochtone d'experts. (2018, mars). *Nous nous levons ensemble* [Rapport et recommandations]. <https://www.conservation2020canada.ca/qui-nous-sommes>

- L'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2018). *Réclamer notre pouvoir et notre place* [Enquête, le sommaire exécutif]. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- Leonard, K., Buttigieg, P. L., Hudson, M., Paul, K., Pearlman, J. et Juniper, S. K. (2022). Two-eyed seeing: Embracing the power of Indigenous knowledge for a healthy and sustainable Ocean. *PLOS Biology*, 20(10), e3001876. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.3001876>
- Léveillé, J.-T. (2021, 28 mai). Création d'aires protégées: Le ministère des Forêts a fait obstruction. *La Presse*, Environnement. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2021-05-28/creation-d-aires-protegees/le-ministere-des-forets-a-fait-obstruction.php>
- Léveillé, J.-T. (2023, 31 mai). Protection du caribou: « C'est prendre les Innus pour des ignorants ». *La Presse*, Environnement. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-05-31/protection-du-caribou/c-est-prendre-les-innus-pour-des-ignorants.php>
- Liberda, E. N., Zuk, A. M., Davey, R., Edwards-Wheesk, R. et Tsuji, L. J. S. (2022). Two-Eyed Seeing and developmental origins of health and disease studies with indigenous partners. *Journal of Developmental Origins of Health and Disease*, 13(4), 417-423. <https://doi.org/10.1017/S2040174421000507>
- Liu, W., Xie, S.-P., Liu, Z. et Zhu, J. (2017). Overlooked possibility of a collapsed Atlantic Meridional Overturning Circulation in warming climate. *Science Advances*, 3(1), e1601666. <https://doi.org/10.1126/sciadv.1601666>
- Loh, J. et Harmon, D. (2014). *Biocultural Diversity: threatened species, endangered languages*.
- Lukawiecki, J., Wall, J., Young, R., Gonet, J., Azhdari, G. et Moola, F. (2022). Operationalizing the biocultural perspective in conservation practice: A systematic review of the literature. *Environmental Science & Policy*, 136, 369-376. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2022.06.016>
- Makonnen, R. (2017, 5 mai). Empowerment : quand la traduction de l'Office de la langue française ne fait pas l'affaire [Audio]. Dans *On dira ce qu'on voudra*. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/on-dira-ce-qu-on-voudra/segments/chronique/22812/empowerment-autonomisation-traduction-oqlf-en-francais-svp>
- Marchal, M. (2021, 23 mars). *Étude du projet de loi C-15 : des leaders autochtones tentent de rassurer les provinces*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1779456/c-15-premieres-nations-droit-veto-declaration-nations-unies>
- Marie-Hélène Rousseau. (2023). Entrevue avec l'ingénieure forestière du secteur Territoire et Ressources du Comité innu de Pessamit.
- Marsh, T. N., Cote-Meek, S., Toulouse, P., Najavits, L. M. et Young, N. L. (2015). The Application of Two-Eyed Seeing Decolonizing Methodology in Qualitative and Quantitative Research for the Treatment of Intergenerational Trauma and Substance Use Disorders. *International Journal of Qualitative Methods*, 14(5), 1609406915618046. <https://doi.org/10.1177/1609406915618046>

- Marshall, A., Marshall, M. et Bartlett, C. (2010, 13 juin). *Ta'ntelo'lti'k, Mi'kmaq knowledge and two-eyed seeing* [Conférence]. Environmental histories, environmental futures and Prince Edward Island, Charlottetown. <http://www.integrativescience.ca/uploads/files/2010June-Marshall-Bartlett-Integrative-Science-Two-Eyed-Seeing-environment-Mi'kmaq.pdf>
- Martin, D. E., Thompson, S., Ballard, M. et Linton, J. (2017). Two-Eyed Seeing in Research and its Absence in Policy: Little Saskatchewan First Nation Elders' Experiences of the 2011 Flood and Forced Displacement. *International Indigenous Policy Journal*, 8(4). <https://doi.org/10.18584/iipj.2017.8.4.6>
- McDonald, I. (2017, 1^{er} octobre). *Harde des caribous de la Porcupine-taille de la population-Vuntut - Portail du gouvernement ouvert* [Gouvernement fédéral]. Gouvernement du Canada. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/c6140f52-c144-449c-a518-88564149087d>
- Memmi, A. (1957). *Portrait du colonisé* (Esprit, vol. 5). <https://www.jstor.org/stable/24254507?seq=5>
- Menzies, A. K., Bowles, E., McGregor, D., Ford, A. T. et Popp, J. N. (2024). Sharing Indigenous values, practices and priorities as guidance for transforming human–environment relationships. *People and Nature*, 6(5), 2109-2125. <https://doi.org/10.1002/pan3.10707>
- Milligan, C., Mantla, R., Blake, G., Zoe, J. B., Steinwand, T., Greenland, S., Keats, S., Nash, S., Kakfwi-Scott, K., Veldhorst, G., Mashford-Pringle, A., Stewart, S., Chatwood, S., Berta, W. et Dobrow, M. J. (2022). Health system learning with Indigenous communities: a study protocol for a two-eyed seeing review and multiple case study. *Health Research Policy and Systems*, 20(1), 65. <https://doi.org/10.1186/s12961-022-00873-8>
- Ministère de la Justice Canada. (2023, 20 juillet). *Mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* [Gouvernement fédéral]. <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/legislation.html>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2021, 10 février). *Communiqué de presse: Adoption de la nouvelle Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions - Le Québec se donne les moyens d'accroître la protection de ses milieux naturels*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communiqué.asp?no=4482>
- Motard, G. et Houde, N. (2023). Honorer, respecter et exécuter les traités, accords et autres arrangements constructifs. *Les Cahiers du CIÉRA*, 51. <https://doi.org/10.7202/1099220ar>
- M'sit No'kmaq, Marshall, A., Beazley, K. F., Hum, J., Joudry, S., Papadopoulos, A., Pictou, S., Rabesca, J., Young, L. et Zurba, M. (2021). "Awakening the sleeping giant": re-Indigenization principles for transforming biodiversity conservation in Canada and beyond. *FACETS*, 6, 839-869. <https://doi.org/10.1139/facets-2020-0083>
- Nikolakis, W. et Hotte, N. (2022). *Implementing "ethical space": An exploratory study of Indigenous-conservation partnerships*, 4(1). <https://doi.org/10.1111/csp2.580>

- Nonkes, C., Duncan, A. T., Lauzon, R., Ryan, K., Reid, A. J., Cooke, S. J. et Young, N. (2023). Two-Eyed Seeing: Developing perspective and wisdom on sea lamprey in the Laurentian Great Lakes. *Journal of Great Lakes Research*, 49, S148-S159. <https://doi.org/10.1016/j.jglr.2023.03.001>
- Obomsawin, A. (2021). *Hommage au sénateur Murray Sinclair* [Documentaire]. Office national du film du Canada. <https://www.onf.ca/film/hommage-au-senateur-murray-sinclair/>
- Paillon, N. A.-A. (2024). D'Aichi à Montréal : coup de projecteur sur le nouveau Cadre mondial de la biodiversité à l'horizon 2030. *Société québécoise de droit international*, 36(1), 97-131.
- Peltier, C. (2018). An Application of Two-Eyed Seeing: Indigenous Research Methods With Participatory Action Research. *International Journal of Qualitative Methods*, 17(1), 1609406918812346. <https://doi.org/10.1177/1609406918812346>
- Perez, M. A. (2023). Integrating perspectives for conversations on territory: turning to indigenous knowledge to inform policy and practice. *The Annals of Regional Science*, 71(1), 145-170. <https://doi.org/10.1007/s00168-022-01158-2>
- Popp, J., Priadka, P., Young, M., Koch, K. et Morgan, J. (2020). Indigenous Guardianship and Moose Monitoring: Weaving Indigenous and Western Ways of Knowing. *Human–Wildlife Interactions*, 14(2). <https://doi.org/10.26077/67f5-d36b>
- Porcupine Caribou Management Board (PCMB). (s. d.). *Porcupine Caribou Management Board (PCMB)*. Porcupine Caribou Management Board (PCMB). Récupéré le 21 avril 2025 de <https://pcmb.ca/>
- Posey, D. A. et Dutfield, G. (1988). *Déclaration de Belém*. International Society of Ethnobiology. <https://www.ethnobiology.net/what-we-do/core-programs/global-coalition-2/declaration-of-belem/>
- Pretty, J., Adams, B., Berkes, F., De Athayde, S. F., Dudley, N., Hunn, E., Maffi, L., Milton, K., Rapport, D., Robbins, P., Sterling, E., Stolton, S., Tsing, A., Vintinnerk, E. et Pilgrim, S. (2009). The Intersections of Biological Diversity and Cultural Diversity: Towards Integration. *Conservation and Society*, 7(2), 100. <https://doi.org/10.4103/0972-4923.58642>
- Pretty, J., Adams, B., Berkes, F., de Athayde, S. F., Dudley, N., Maffi, L., Milton, K., Rapport, D., Robbins, P., Samson, C., Stolton, S., Takeuchi, K., Tsing, A., Vintinner, E. et Pilgrim, S. (2008). How Do Biodiversity and Culture Intersect? Sustaining Cultural and Biological Diversity In a Rapidly Changing World: Lessons for Global Policy, American Museum of Natural History's Center for Biodiversity and Conservation.
- Radio-Canada. (2021, 29 décembre). *L'ancien sénateur autochtone Murray Sinclair nommé Compagnon de l'Ordre du Canada*. Radio-Canada. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1850771/ancien-senateur-autochtone-murray-sinclair-nomme-compagnon-ordre-canada>
- Rankin, A., Baumann, A., Downey, B., Valaitis, R., Montour, A., Mandy, P. et Bourque Bearskin, D. (2023). Two-Eyed Seeing Application in Research Analysis: An Integrative Review. *International Journal of Qualitative Methods*, 22, 16094069231197342. <https://doi.org/10.1177/16094069231197342>

- Registre des aires protégées au Québec.* (s. d.). Récupéré le 19 décembre 2023 de https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/
- Reid, A. J., Eckert, L. E., Lane, J.-F., Young, N., Hinch, S., Darimont, C. T., Cooke, S. J., Ban, N. C. et Marshall, A. (2020). "Two-Eyed Seeing": An Indigenous framework to transform fisheries research and management. *Fish and fisheries*, (22), 243-261. <https://doi.org/10.1111/faf.12516>
- Rémillard, D. (2024, 6 décembre). *Les Premières Nations se dressent contre le nouveau régime forestier du Québec.* Radio-Canada. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2124739/autochtones-rejet-regime-forestier-quebec>
- Ressources naturelles Canada. (2023, 16 janvier). *Biodiversité, conservation et bien-être des peuples autochtones.* Ressources naturelles Canada. <https://ressources-naturelles.canada.ca/nos-ressources-naturelles/forets/letat-forets-canada-rapport-annuel/biodiversite-conservation-et-bien-etre-des-peuples-autochtones/24805>
- Rolland, R. (2004). Expérience amérindienne des parcs nationaux aux États-unis: De la dépossession à la coopération interculturelle. *Recherches amérindiennes au Québec*, 34(1), 79. <https://doi.org/10.7202/1082399ar>
- Rousseau, M.-H. (2022). Aire protégée d'initiative autochtone au Pipmuakan. *À bâbord !*, (92), 54.
- Santé Canada. (2018, 4 mai). *La réconciliation : qu'est-ce que cela signifie?* [documents promotionnels]. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/video/reconciliation.html>
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi. <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf> 2011.
- Service Agriculture, environnement et ressources naturelles. (2023, 23 novembre). *La situation du caribou au Québec.* Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/situation-caribou>
- Shields, A. (2020, 17 décembre). *Québec protège 17% du territoire terrestre de la province.* Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/environnement/591905/quebec-protège-17-du-territoire-terrestre-de-la-province>
- Shields, A. (2024, 9 septembre). *Et si on laissait le caribou forestier disparaître du Québec?* Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/environnement/819467/si-on-laissait-caribou-forestier-disparaitre-quebec>
- Sholomon-Kornblit, I. (2018). Biodiversité et diversité culturelle : trajectoire d'une analogie (2001-2010). *Argumentation et analyse du discours*, (21). <https://doi.org/10.4000/aad.2711>
- Tran, T. C., Ban, N. C. et Bhattacharyya, J. (2020). A review of successes, challenges, and lessons from Indigenous protected and conserved areas. *Biological Conservation*, 241, 108271. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2019.108271>

- Ugpi'ganjig, M. N. ., Gillis, C., Gagnon, C., Chiasson, B., Gosselin, P., Arsenault, L. et Vicaire, J. M. (2024). The gifts of multiple perspectives: a Two-Eyed Seeing approach to Gumegwsis (*Cyclopterus lumpus*) ecology in inner Mawipogtapei (Chaleur Bay), Eastern Canada. *Environmental Biology of Fishes*. <https://doi.org/10.1007/s10641-024-01580-9>
- UNESCO. (2018, 16 février). *Les langues maternelles, un joyau de l'humanité*. Commission canadienne pour l'UNESCO. <https://fr.ccunesco.ca/blogue/2018/2/langues-maternelles-un-joyau-de-l-humanite>
- Union internationale pour la conservation de la nature. (2021, 10 septembre). *Manifeste de Marseille* [Manifeste du congrès mondial de la nature]. Union internationale pour la conservation de la nature. https://iucn.s3.eu-west-3.amazonaws.com/fr/CGR-2021-1.6-2_Manifeste%20de%20Marseille%20-%20Congrès%20mondial%20de%20la%20nature%20de%20l'UICN%20-%2010%20septembre%202021.pdf
- Vandermale, E. A., Bogetti, J. et Mason, C. W. (2024). Land Use Policy Frameworks in Canada and Aotearoa New Zealand: Examining the Opportunities and Barriers of Indigenous-Led Conservation and Protected Areas. *Land*, 13(6), 886. <https://doi.org/10.3390/land13060886>
- Villeneuve, A. (2017, 18 août). *L'utilisation de la langue innue diminue sur la Côte-Nord*. Radio-Canada. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1051195/langue-innue-diminution-cote-nord-autochtone>
- Voyer, M.-M. (2025). *Modèle d'application de l'approche à « double-regard » en contexte de conservation bioculturelle*.
- Wall, J., Lukawiecki, J., Young, R., Powell, L., McAlvay, A. et Moola, F. (2023). Operationalizing the biocultural perspective part II: A review of biocultural action principles since The Declaration of Belém. *Environmental Science & Policy*, 150, 103573. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2023.103573>
- Wright, A. L., Gabel, C., Ballantyne, M., Jack, S. M. et Wahoush, O. (2019). Using Two-Eyed Seeing in Research With Indigenous People: An Integrative Review. *International Journal of Qualitative Methods*, 18, 1609406919869695. <https://doi.org/10.1177/1609406919869695>
- Young, L. (2022, 24 mars). *Two-Eyed Seeing in Conservation Practice*. <https://www.youtube.com/watch?v=SS-JbEtEpqo>
- Zurba, M., Beazley, K., English, E. et Buchmann-Duck, J. (2019). Indigenous Protected and Conserved Areas (IPCAs), Aichi Target 11 and Canada's Pathway to Target 1: Focusing Conservation on Reconciliation. *Land*, 8(1), 10. <https://doi.org/10.3390/land8010010>